



République Islamique de Mauritanie
Wilaya du Guidimakha
Moughataa de Sélibaby
Commune de GHABOU

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE COMMUNAL
2014-2019

Réalisé par le C.M.I.D – sous la maîtrise d'ouvrage de l'A.Mai.G



Hôtel de ville de la commune de Ghabou

Partenaire Institutionnel : Association des Maires du Guidimakha – A.Mai.G
Partenaire Technique : Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural : GRDR

Septembre 2014

Sommaire

PREAMBULE	6
Cadre de la mission et problématiques.....	6
<i>Cadre contextuel de la mission de réactualisation du PDC</i>	6
<i>Objectifs et activités</i>	7
<i>Méthodologie et déroulement</i>	7
<i>Rédaction du rapport de diagnostic et du PDC</i>	8
PARTIE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE	9
L’Institution Communale	9
1. Composition du Conseil municipal.....	9
Situation géographique.....	14
1. Milieu physique.....	15
1.1. Le climat	15
1.2. La pluviométrie	15
1.3. Vent et ensoleillement.....	15
1.4. Hydrographie	15
2. Aspect démographique	16
LES RESSOURCES DE LA COMMUNE.....	19
1. L’agriculture.....	19
1.1. L’agriculture sous pluies.....	19
1.2. La culture de décrue.....	19
1.3. L’agriculture irriguée : un secteur « mort née ».....	19
1.4. Le maraîchage	20
1.5. Les problèmes de l’agriculture.....	20
2. L’élevage.....	20
2.1. La production laitière	21
2.2. La vente de bétail	21
2.3. La santé animale.....	21
2.4. Les problèmes de l’élevage.....	21
3. La valorisation du capital naturel	22
4. La pêche : une activité en décadence	22
5. Le commerce	22
5.1. Des échanges transfrontaliers dynamiques	22
5.2. L’activité commerciale à l’intérieur de la commune	23
5.3. Le commerce des fruits et légumes, aux femmes le monopole	24
LES INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE	25
1. La santé	25

1.1. Les infrastructures sanitaires de la commune	25
1.2. Une ruée vers les structures de santé du Mali voisin	25
1.3. Une bonne couverture vaccinale	25
1.4. Les pathologies	26
1.5. Les problèmes liés à la santé.....	28
2. L'éducation.....	28
2.1. Des instances de gouvernance de l'école	28
2.2. L'enseignement secondaire.....	28
2.3. Les problèmes de l'éducation	29
3. L'approvisionnement en eau potable	31
3.1. Les AEP.....	31
3.2. Les puits : de nombreux ouvrages très mal repartis sur l'espace communal	31
3.3. Les forages : des infrastructures hydrauliques le plus souvent en mauvais état.	31
3.4. Les autres sources d'approvisionnement en eau potable.....	32
LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE	34
1. Les associations sportives et culturelles.....	34
2. Les coopératives féminines	34
3. Les associations des migrants : Des organisations pionnières dans le développement	35
4. Partenaires de la commune.....	37
PLAN QUINQUENAL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	38
A. Evaluation de PAP 2005- 2007	38
1. Rappel	38
2. Evaluation du Pr.DL	39
LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	43
Axes1 : Amélioration du taux de couverture en services sociaux de base.....	43
Axes 2: Renforcement de la production agricole	44
Axe 3 : Amélioration de l'accès à l'éducation	45
Axe 4 : Renforcement de la santé animale	46
Axe 5 : Désenclavement de la commune et renforcement de la mobilité interne et vers Sélibaby.....	46
Axe 6 : Dynamisation des coopératives	47
SCHEMA INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN OUVRE DU PDC – 2014 A 2019.....	48
1. Les acteurs endogènes	48
1.1. Le conseil municipal	48
1.2. Le Cadre de Concertation Communal – CCC.....	48
2. Les acteurs exogènes	48
2.1. Le SADL de l'A.Mai.G	48

2.2. La D.R.D.D	48
COUT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	51
A. ANNEXES	53
TABLEAU DES INFRASTRUCTURES DE SANTE	53
TABLEAU DE SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRE	60
TABLEAU DE SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES	62
TABLEAU DE SYNTHESE DE L'ACTIVITE AGRICOLE	68
TABLEAU DE SYNTHESE DE L'ELEVAGE	73
TABLEAU DYNAMIQUE ASSOCIATIVE	78
TABLEAU DYNAMIQUE ECONOMIQUE	82

Liste des abréviations

ADL	Agent de Développement Local
AGLC	Gestion locale des collectivités
A.Mai.G	Association des Maires du Guidimakha
CCC	Cadre de concertation communale
CDL	Comité de développement local
CM	Conseil municipal
C.M.I.D	Centre Mauritanien D'ingénierie en Développement
CSV	Comité villageois de Suivi
ICCD	Instances Communales de Concertation et Développement
PAIDEL	Fonds d'appui aux initiatives de développement local
PADDEM	Programme d'Appui à la Décentralisation à la Déconcentration en Mauritanie
FDL	Fonds de développement local
VAINCRES	Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitables
GRDR	Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural
GTZ	Coopération Technique Allemande
GTZ- BG	Coopération Technique Allemande Programme de Bonne Gouvernance
PDL	Plan de Développement Local
PDC	Plan de Développement Communal
PrD	Processus de Développement
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PL	Planification Locale
Pr. DL	Processus de Développement Local
MDR	Ministère du Développement Rural et
SADL	Service d'Appui au Développement Local
ONG :	Organisation non gouvernementale
MARP :	Méthode Active de Recherche Participative
MRO :	Unité Monétaire Mauritanienne (ouguiya)
SG :	Secrétaire Général
RAF	Responsable Administratif et Financier

Cadre de la mission et problématiques

Cadre contextuel de la mission de réactualisation du PDC

A partir des années 2000 le processus DL au Guidimakha devient une stratégie privilégiée pour les acteurs étatiques, les ONG et les organisations internationales. Cette stratégie basée sur la valorisation des ressources locales est rendue possible grâce à une politique de décentralisation impulsée en 1986 par l'Etat mauritanien. Cette volonté de responsabiliser les citoyens dans la gestion des affaires les concernant a abouti à la naissance d'un panel important d'acteurs locaux. Entre autres, les collectivités locales décentralisées dotées de moyens propres pour la prise en charge de leurs missions, les organisations socio professionnelles et les ONG locales.

Le GRDR fort de son expérience d'accompagnement des dynamiques portées par les organisations paysannes, s'oriente en premier sur le DL avec le territoire communal comme échelle d'intervention idéale pour la maîtrise du contexte et de la mobilisation sociale. Peu de temps après, les programmes d'Etat (PASK) et les programmes de coopération bilatérale (PADDEM, VAINCRE, GTZ Bonne Gouvernance) ont suivi une démarche similaire avec la commune comme échelle d'intervention.

De 2000 à 2010, onze communes ont été dotées d'outils stratégiques (Monographies, PDL, PDC, PAP, PIA) par l'appui technique et méthodologique des partenaires. Les soucis de passage à une échelle plus grande et de pérennisation des processus poussent les partenaires à mettre en place des instances communales et supra communales. Ainsi est créé le comité d'attribution du programme VAINCRE financé par le désendettement de la Mauritanie par la France et de l'A.Mai.G créée¹ par la GTZ – BG (2000-2006) puis soutenue techniquement par le GRDR à partir 2008.

En 2006, les communes de **Baydjam, Arr, Dafort, Ould Yengé, Khabou, Gouraye, Tachott et Wompou étaient relativement avancées dans la mise en œuvre de leur Pr.DL**. Ces communes disposaient d'instances communales de concertation et de développement et des outils de PL. Entre 2006 et 2007, les communes de Baydjam et de Dafort rentraient dans une nouvelle phase de leur Pr.DL par la mise en place des PDC quinquennaux. Sans doute, les **élections municipales représentent une zone « turbulence »² difficilement franchissable** par les dynamiques de développement portées par les acteurs locaux. En 2006, les élections ont affecté le processus et les effets sont différents d'une commune à l'autre. Dans certaines communes le processus est resté « suspendu sur les épaules des ADL » qui n'avaient pas de moyens d'actions. Dans d'autres, il a été tout simplement remis en cause par la municipalité entrante.

Fort de ce constat, **l'A.Mai.G en tant qu'espace de solidarité intercommunale dotée d'un SADL décide de relancer** les processus en réactualisant les PDC des communes prioritaires (Baydjam, Dafort, Arr, Ghabou et Gouraye) avec l'appui du GRDR dans le cadre de son programme PAIDEL III.

¹ Créée en 2000, récépissé obtenu en 2006

² Pendant les élections et juste après, les enjeux politiques et personnels sont très forts. Ils arrivent que le processus soit remis en cause par la nouvelle municipalité. Même dans les communes où l'ancien maire est réélu, la continuité du processus est compromise à cause des nouveaux acteurs rentrants et des anciens acteurs sortants. C'est là toute la fragilité du processus de développement local au Guidimakha.

Objectifs et activités

La mission a été confiée au C.M.I.D par l'A.Mai.G (Cf. lettre de notification). Elle porte sur la redynamisation des processus de développement des cinq communes qui avaient bénéficié de l'accompagnement du GRDR, VAINCRE. Les communes concernées (Arr, Baydjam, Daffort, Ghabou et Gouraye) avaient expérimenté un processus de développement qui peut se séquencer comme suit:

- Le diagnostic de territoire qui a permis de collecter, de traiter et de synthétiser toutes les données socio économiques, géographiques et environnementales. Ce travail a abouti à la mise en place d'une « monographie » véritable base de données communale ;
- La mise en place d'un dispositif garant de la participation de tous les acteurs aux projets de territoire : c'est une organisation des instances communales pour la prise de décisions concertées, le contrôle des ressources et la réalisation des actions. Elle constitue un véritable exercice à la citoyenneté ;
- L'étude, la planification et la mise en œuvre des actions qui se sont traduites par la mise en place des programmes pluriannuels ;
- L'animation et la formation des instances communales afin de garantir la pérennité du processus.

La mission de redynamisation et de réactualisation des Plans de Développement des cinq communes vise pour l'essentiel : (1) L'évaluation des Plans de développement, (2) Elaboration d'un diagnostic participatif (3) Redynamisation des instances communales (4) Elaborer et valider des nouveaux PDC.

Méthodologie et déroulement

Le C.M.I.D a privilégié une approche participative qui implique l'ensemble des acteurs locaux pour chaque commune. Suite au retard acquis pour le lancement des activités et aux contraintes posées par les élections présidentielles, le mois de ramadan et l'hivernage, la méthode initialement proposée a été restructurée.

Préparation et collecte des données secondaires

Avant la phase de terrain proprement dite, l'équipe technique s'est mise à l'analyse des données disponibles (Monographie, PDL). Des entretiens ont été réalisés avec la Direction Régionale des statistiques et les autres services déconcentrés de l'Etat. Pour mieux gérer l'étape de terrain et pour garder une certaine cohérence dans l'exhaustivité des données socio économiques un questionnaire et des fonds de cartes ont été mis en place comme support d'animation.

La phase de terrain pour le diagnostic, l'évaluation et la réactualisation du PDL et la mise en place des instances communales.

Trois à quatre jours de diagnostic et d'ateliers de réflexion selon la taille de la commune ont été réalisés. Du 23 mai au 10 juin 2014, les cinq communes ont tour à tour fait l'objet d'animation intense pour :

- Organiser des entretiens semi structuré avec les membres de la municipalité et les groupes homogènes des communes concernées (pour la collecte d'informations et l'évaluation participative de l'ancien PDL) ;
- Les soirées, l'équipe dotée de quatre unités informatiques synthétise les données collectées dans des fiches thématiques ;
- Animer des ateliers thématiques sur la base des cartes illustratives (carte villageoise, la carte des infrastructures et de ressources),

- Définir les axes prioritaires pour chaque secteur socioéconomique et identifier les actions prioritaires à l'échelle villageoise et communale et sur un horizon temporel court et moyen terme ;
- Restituer la synthèse des informations collectées, les axes prioritaires d'intervention et les actions définies sur l'horizon temporel précis ;
- Le dernier jour est consacré à la mise en place du CCC selon l'arrêté du MIDEDEC N°680 du 17 avril 2011, l'animation sur le rôle CCC, les compétences et l'articulation entre CM et CCC et la restitution de la synthèse du PDC.

Rédaction du rapport de diagnostic et du PDC

En fin, la rédaction du rapport de diagnostic correspond à la dernière phase de la mission. Elle consiste à la réactualisation entière de la monographie et de la synthèse du nouveau PDC sur un horizon temporel de cinq ans. Ce travail consiste d'abord de s'assurer que les fiches et les cartes thématiques sont soigneusement élaborées avant de produire un document exhaustif et fidèle à l'ensemble des données collectées et des besoins exprimés par la population.

PARTIE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE

L'Institution Communale

Aux termes des dispositions de l'Ordonnance 87-289 du 20 octobre 1987, les communes sont chargées de la gestion des intérêts communaux et des services publics répondant aux besoins de la population qui, par leur nature ou leur importance, ne relèvent pas de la responsabilité de l'Etat.

La compétence communale s'étend notamment à :

- la voirie locale ;
- la construction, entretien et équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile ;
- l'alimentation en eau et éclairage public ;
- les transports urbains, sanitaires et scolaires ;
- la lutte contre l'incendie ;
- l'hygiène ;
- l'enlèvement des ordures ménagères ;
- les marchés ;
- les abattoirs ;
- les équipements sportifs et culturels communaux ;
- les parcs et jardins ;
- les cimetières ;
- l'assistance aux indigents ;
- l'aménagement et gestion des zones concédés par l'Etat à la commune.

1. Composition du Conseil municipal

1.1. Des progrès notables dans le choix des conseillers

L'avènement de la décentralisation a eu à bouleverser la chefferie traditionnelle et locale. Pour y résister les premières années les conseillers municipaux ont été aussi les chefs traditionnels ou des personnalités issus de leurs rouages dont la majorité ne savaient ni lire ni écrire. Cependant les élections de la première transition conduite par le C.M.J.D ont marquées un tournant décisif dans l'histoire de la communalisation en Mauritanie. En effet cela s'est traduit par :

- L'entrée en vigueur de la loi imposant 20% de femmes dans chaque liste et avec des places de choix.
- La reconfiguration profonde de la scène politiques locale par l'entrée remarquable des gens de caste et ceux qui jadis étaient considérés comme esclaves

Le Conseil municipal compte 21 membres dont 7 femmes soit 33% du total des conseillers municipaux, ce taux est supérieur au quota imposé par la législation, il est aussi légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 20%.

Le CM issu des dernières élections municipales de Novembre 2013 se compose comme suit :

Les commissions municipales instituées sont au nombre de Cinq dont :

- la commission chargée des affaires administratives et financières ;

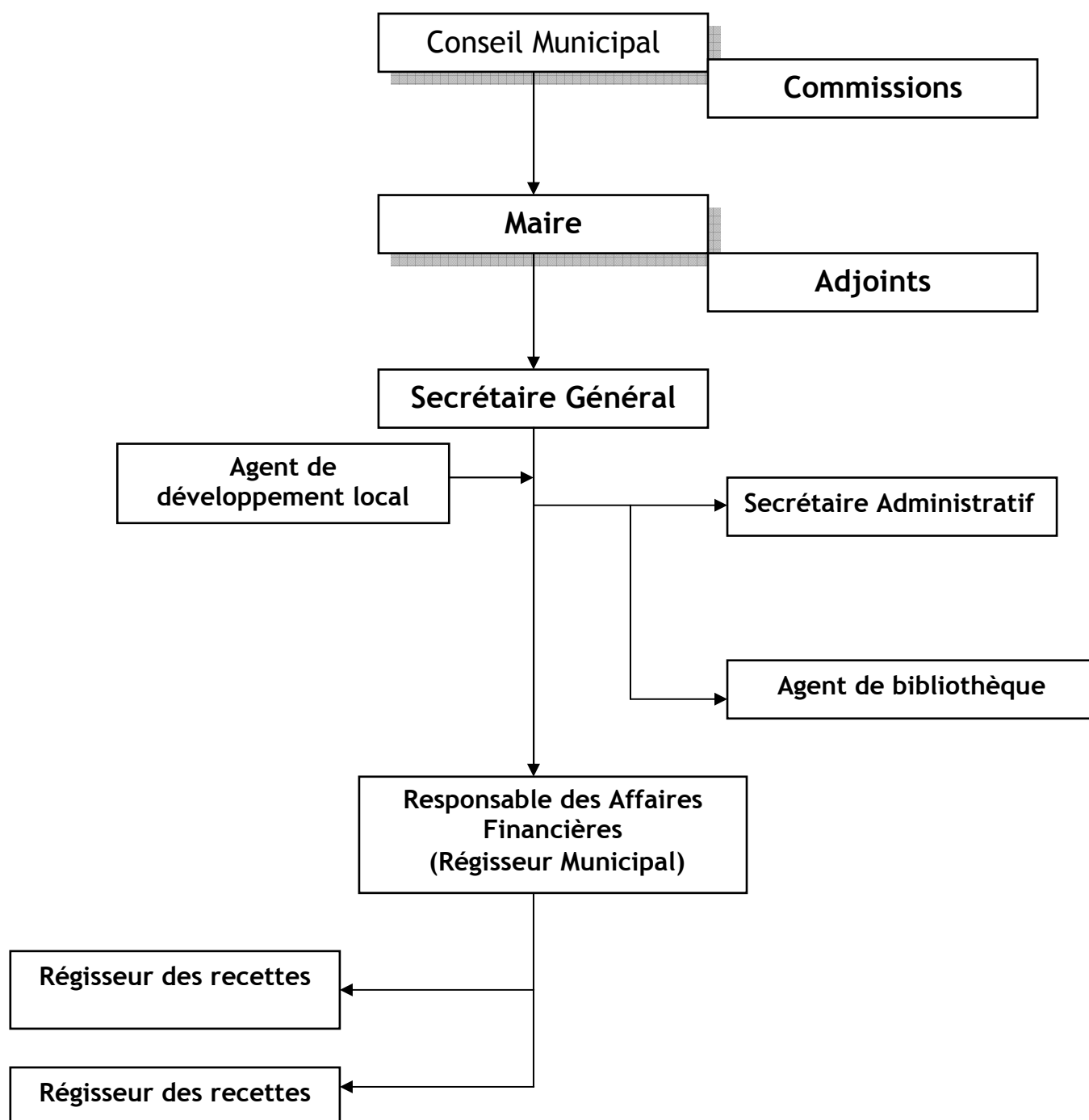
- la commission chargée du développement et de la coopération ;
- la commission chargée des affaires socioculturelles ;
- La commission chargée de l'environnement
- la commission interne des achats communaux.

Le bureau municipal est composé du Maire, de ses Adjoints, et du Secrétaire Général.

Les investigations effectuées ont établi que le principe de la collégialité est rigoureusement respecté à en juger par la régularité de réunion du bureau municipal, des commissions municipales et du CM se réunissent régulièrement au moins quatre fois par an. Le taux de participation aux réunions de conseil municipal est supérieur ou égal à 80%.

1.2. Organisation Administrative de la Commune

L'organisation administrative de la commune résulte d'un organigramme adopté par le Conseil Municipal par délibération. Embrassant tous les domaines de compétences de la commune, l'organigramme comprend, strictement, les entités fonctionnelles et organiques susceptibles de permettre à la commune de remplir l'ensemble des missions qui lui sont légalement dévolues.

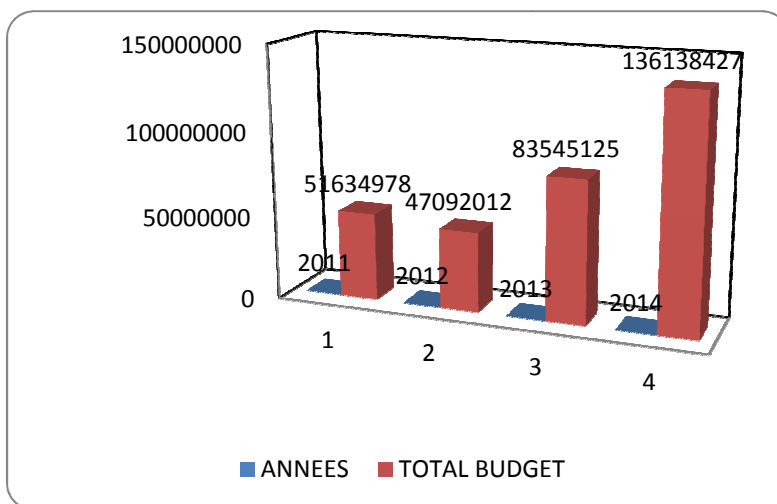


1.3. Services techniques communaux

Depuis l'impulsion de la dynamique de développement locale concertée en partenariat avec le GRDR, la commune tente de mettre en place un service technique communal. Beaucoup d'effort ont été déployés et aujourd'hui un premier jalon de ce qui pourrai constituer un noyau technique est en place composé d'un secrétaire général, d'un agent de développement local et d'un responsable administratif et financier.

Des évolutions remarquables du budget communal

Le budget de la commune c'est quatre dernières années est caractérisé par un accroissement considérable. En effet le budget est passé de 51 674 978 en 2011 à 136138427 MRO soit une augmentation de 62%. Cette augmentation est rendue possible grâce à une légère augmentation du FRD, au droit de tirage mis à disposition par le programme vaincre et le programme PNDDLE.



1.3. Patrimoine immobilier et mobilier de la commune

La commune de Ghabou dispose d'un patrimoine immobilier et d'un patrimoine mobilier.

Patrimoine immobilier

Il est essentiellement composé :

- d'un hôtel de ville construit en 2005 par le PADDEM et la commune. Le bâtiment est dans très bon état.

Il est composé :

- d'une pièce servant de bureau au Maire ;
- d'une pièce servant de bureau au premier adjoint ;
- d'une salle de réunion au Conseil Municipal
- d'une pièce servant de bureau au secrétaire général ;
- d'une pièce servant de bureau au responsable administratif et à l'agent de développement
- d'un bureau qui servait à l'état civil (occupé par l'équipe de régisseur).
- Une annexe (ancienne hôtel de ville) composée de :
 - Bibliothèque

Les équipements roulant

- 4 Motos

1.4. Les équipements marchants

La commune de Ghabouest l'une des rares communes rurales qui totalise 4 hangars pour les étalages. Ces équipements marchants contribuent de manière significative aux ressources financières de la collectivité.



Patrimoine mobilier

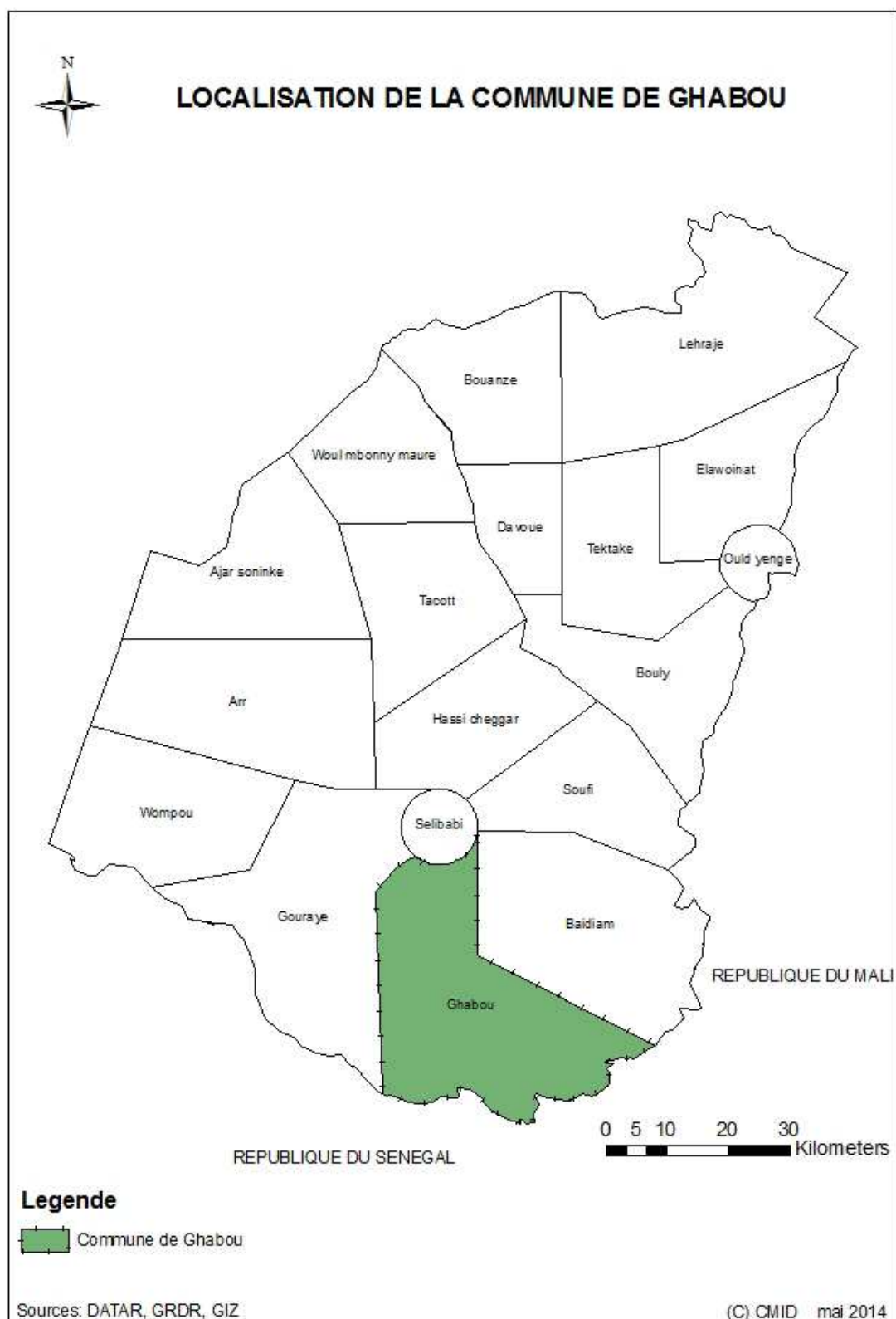
La commune dispose d'un patrimoine mobilier sommaire dont :

- 4 bureaux industriels en mauvais état
- 7 tables de réunion de 20 places
- 22 chaises
- 7 armoires métalliques à deux battants
- 4 chaises visiteur
- 2 étagères où sont rangés les livres de la bibliothèque
- 4 nattes

1.5. Le personnel de la commune

Composé de 10 agents, la commune de Ghabouest en manque de personnel. En effet, des postes clés restent encore non pourvus comme l'agent de la police municipale, l'agent d'urbanisation dont la présence pourrait considérablement augmenter l'assiette fiscale de la commune. L'avantage de la commune de Ghabouest surtout de la stabilité du personnel en place. Une irrégularité des formations au profit des agents communaux empêche sérieusement à ce personnel d'être très performant.

Situation géographique



Créée par le **Décret n°87.271 du 15 octobre 1987 portant création et dénomination de la commune de Ghabouet fixant son siège et ses limites territoriales**. La commune de Ghabou est localisée dans la Wilaya du Guidimakha, située dans le sud de la Mauritanie. Elle est limitée par les communes de Sélibaby au Nord, à l'est par la commune de Baydjam, à l'ouest par la commune de Gouraye et au sud les limites de la commune se confondent avec ceux des Etats limitrophes à savoir le Sénégal et le Mali. Cette position géographique fait de la commune un territoire dynamique en termes d'échanges commerciaux transfrontaliers. La commune de Ghabou compte 41 villages et hameaux, et s'étend sur une superficie de 1033 km² ce qui la confère le rang de plus grande commune du point de vue espace.

1. Milieu physique

1.1. Le climat

Le climat qui affecte le territoire de cette zone est celui de la zone soudano sahélienne. Ce climat se caractérise par une courte saison des pluies qui s'étale de juillet à octobre avec des maximum de pluie enregistrées dans la deuxième quinzaine de mois d'août, une saison froide de trois mois (de novembre en février) et une saison chaude de mars en juin. Pendant la saison chaude les températures sont très élevées et dépassent très souvent les 40 °C. Les pics sont généralement enregistrés en mai et juin. Pendant la saison hivernale, ces températures diminuent oscillent autour de 30-35°C.

1.2. La pluviométrie

La commune de Ghabou fait partie des territoires les plus arrosés du Guidimakha. En effet le cumul annuel dépasse très souvent les 300 mm. Cette pluviométrie est en baisse continue depuis 2004 et ne permet plus de couvrir les besoins pour le développement de l'agriculture et de l'élevage.

1.3. Vent et ensoleillement

Sur l'ensemble de l'année, on observe une alternance de vents réguliers de secteur Est à Nord-Est en saison sèche (Harmattan), et de secteur Ouest en saison humide (Mousson)

Les périodes d'ensoleillement maximum s'étendent de décembre à juin, et celles du minimum pendant la saison des pluies (de juillet à septembre).

Durant l'année, la perte d'eau par évapotranspiration est très élevée : elle est estimée à 250 mm par mois pour les cinq premiers mois de l'année (janvier en mai), c'est-à-dire environ 8,3 litres par m² et par jour.

1.4. Hydrographie

Les eaux de surface

Le réseau hydrographique de la commune de Ghabou est très dense. En effet, de nombreux oueds confluents du fleuve Sénégal et de l'oued Karakoro dissèquent la commune et le divisent en trois grands bassins versants. Si d'une part ces oueds constituent un atout pour l'agropastoralisme, elles constituent la première cause de

l'enclavement de la commune. Des nombreux points critiques sont répertoriés sur les axes principaux reliant les localités de la commune de Ghabou entre elles, mais aussi et surtout entre les localités de Ghabou et le chef lieu de région à savoir Sélibaby.

Les nappes phréatiques

En dehors de la nappe alluviale qui s'étend sur une bande étroite ne dépassant pas 7 km, les réserves souterraines de la commune de Ghabou sont très peu connues. Cette situation est due à la rareté des études géophysiques globalisantes qui pourraient inventorier le potentiel phréatique.

La végétation

La commune de Ghabou bénéficie d'un milieu productif et compte encore une riche végétation ligneuse diversifiée. Cependant la forte pression anthropique et le déclin pluviométrique menacent sérieusement le couvert végétal de la commune. La végétation ligneuse est composée de *Balanites Egypciaca*, d'acacia Sénégal, de Baobab de Gonakier, de *Zizyphus*...

Tableau de quelques espèces ligneuses

Noms scientifiques	Hassaniya	Pular	Soninké
Balanites Egypciaca	Teichett	Mourtoki	
Zizyphus Mauritiana	Esder	diabé	
Acacia Ehrenbergiana	Tematt	-----	
Acacia senegal	Ewerwar	thiasqui	
Acacia tortilis Subsp Raddiana	Ettalh	thily	
Commifora africana	Adresse	Badi	
Capparis decidua	Eigunine	Guidilé	

La faune

La diversité de la faune s'est largement effondrée ces dernières années du fait de la sécheresse et des pressions anthropiques. Cependant nous notons la présence dans la commune de Ghabou de quelques singes rouges et les babouins. Ces dernières années il a été régulièrement constaté la présence dans les eaux du fleuve d'une petite colonie d'hippopotame qui séjournait pendant deux mois dans la zone. Sur la colline de Mbalou et les autres reliefs de la commune des hyènes sont aussi répertoriées.

2. Aspect démographique

Population

D'après le recensement général réalisé par l'office national des statistiques en 2013, la population de la commune de Ghabou est estimée à 34 924. Il reste difficile voir même impossible de présenter des chiffres sur le pourcentage entre les sexes ou par âges car ces données ne sont pas encore disponibles au niveau des services. La densité est de 33,80% / km².

Les groupes socioculturels

La population de la commune est composée des Soninkés, des Peuls et des Maures. Nous pouvons également trouver dans les grandes agglomérations de la commune comme Ghabou et Diogountourou des Bambaras bien que leur nombre reste faible. Venus du Mali à la recherche d'un travail rémunéré, cette communauté constitue une main d'œuvre à bon marché. Le diagnostic participatif montre que la communauté Soninké est majoritaire au niveau de la commune et constitue 73% de la population totale. Nous retrouvons chez toutes ces communautés un système de caste et de stratification sociale très encore marquée.

Historique du peuplement de la commune

D'après les différentes informations reçues et des sources concordantes les premiers villages à s'installer sont les villages soninkés qui occupaient les berges du fleuve Sénégal et les grands basins versants de la commune. Selon les premières enquêtes monographiques, les premiers habitants de la commune sont originaires de Diaroumé et se sont fixés à Coumba Ndaw suivi de ceux de Diougountourou vers 991 et le village de Boké diambi établi sur les berges du karakoro ferme la marche en s'installant en 1925. Chez les peuls, le plus ancien village s'est installé en 1917. Hormis ces localités près cités toutes les autres se sont établies entre 1970 et 1998. Le choix des sites d'occupation est surtout motivé par la disponibilité des ressources naturelles dont la terre.

Migration et exode rural

La migration de longue durée

La commune de Ghabou à l'image de la région du Guidimakha est marquée par une forte dynamique migratoire. En effet, le dernier diagnostic participatif renseigne que les migrants de longue durée font 5530 personnes et représentent 13 % de la population totale. Cette migration touche généralement la communauté soninké. Les pays d'accueil sont le France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique. Cette pratique est très ancienne chez les soninkés et constitue une source de richesse non négligeable, mais aussi une garantie et un prestige social. Elle touche généralement les hommes entre 20 et 50 ans.

L'exode rural

L'exode rural reste très marqué dans la commune. Ce mouvement est généralement pratiqué par les maures et les peuls à la recherche d'un travail rémunéré. La première étape de cet exode est généralement les villes secondaires de la région Sélibaby et les villes des régions limitrophes Kaédi au Gorgol et Kiffa en Assaba. Les destinations finales de ces candidats à l'exode sont les villes comme Nouakchott et Nouadhibou, Akjoujt. Majoritairement composé de jeunes valides, ces derniers prennent le sens inverse dès la tombée des pluies. Employés comme domestique dans les maisons, gardiens de nuit, ces personnes constituent un soutien non négligeable en période de disette.

Habitat

Le mode d'habitat dans la commune de Ghabou est caractérisé par une prédominance du type traditionnel. Chaque communauté a un type d'habitat qui lui est propre même si les matériaux de construction sont les mêmes. Les maisons en banco prédominent dans la commune. Toutes les communautés utilisent ces matériaux à des proportions différentes. Chez les Peuls le matériel est généralement utilisé pour la construction des cases de forme circulaire et doté d'un toit de forme conique en paille soutenue par une charpente en bois. La concession familiale chez les peuls est généralement composée d'une ou de plusieurs cases selon la taille de la famille. Les limites des concessions sont marquées par une clôture de fortune constituée par des piquets en bois reliés par un fil barbelé.

Les maures qui jadis avaient la tente comme habitat propre ont tendance à abandonner ce type d'habitat au profit du hangar. Ce changement est dû surtout aux mutations profondes que connaît la société nomade mauritanienne. Les hangars sont généralement constitués d'une armature en béton armé composé de poteaux (6) et de poutres (3), une charpente en bois d'ébène exporté du Mali voisin ou en bois industriel constitue le support du toit en paille le tout couvert d'une bâche en plastique. Au moins une pièce en banco ajoute aux décors de la maison et sert de lieu de stockage des objets de valeurs.

L'habitat chez les Soninkés qui mènent une vie de sédentaire est moins précaire. La concession est généralement délimitée par un mûr en banco et en béton selon les moyens du ménage. Plusieurs pièces composent le bâtiment selon la taille de la famille. Chaque femme possède un endroit exclusif qui lui est propre composé d'une chambre, des toilettes, d'un magasin et d'un petit espace qui lui sert de hall pour accueillir les hôtes. Ce plan propre aux Soninkés est systématiquement reproduit dans la construction des bâtiments en dur qui sont la propriété des migrants, les hauts fonctionnaires de l'administration et des commerçants.

LES RESSOURCES DE LA COMMUNE

1. L'agriculture

L'activité agricole constitue la principale source de revenus des populations de la commune de Ghabou, pratiquée de manière traditionnelle, elle occupe plus de 85% de la population. Toutes les communautés pratiquent l'agriculture à des degrés différents. Quatre types de cultures sont pratiqués dans l'espace communal de Ghabou, il s'agit de la culture sous pluies, de la culture de décrue, l'irriguées et le Maraîchage.

1.1. L'agriculture sous pluies

Comme son nom l'indique, cette activité est pratiquée pendant la saison de l'hivernage. Les activités sont entamées dès la tombée des premières pluies pour s'étaler sur une période de 4 à 5 mois de juin à septembre. Les zones de cultures sont les oueds, les plaines sablonneuses et dans les zones qui ne retiennent que très peu les eaux stagnantes. Les principales spéculations sont : le sorgho, le mil ; les courges et courgettes, le maïs, les arachides ...

Le diagnostic participatif conduit en mai 2014 a montré que presque tous les agriculteurs ont accès à la terre. Cependant on peut noter différentes formes d'accès à la terre. Les peuls est les maures accèdent aux terres de culture sous forme de prêts auprès des Soninkés. Ces prêts peuvent durer plusieurs années et dans quelques rares cas il est demandé à la personne qui sollicite des terres de verser une quantité symbolique de sa production au propriétaire terrien. La production est variable et est tributaire des quantités de pluies enregistrées. En période de bonnes pluies, le rendement avoisine les 750 Kg /ha. La production est autoconsommée chez les soninkés et les peuls, alors que chez les maures une partie de la production est vendue pour subvenir aux besoins familiaux.

1.2. La culture de décrue

Elle correspond à l'activité culturale menée après le retrait de l'onde de crue ; C'est-à-dire les terres de culture inondées avec la crue du fleuve, des oueds et ou les cuvettes qui accueillent les eaux de ruissellement. Les terres de ces zones de culture sont de nature argileuse. Le cycle de production débute en novembre et peut durer 4 à 5 mois. Les principales spéculations sont le sorgho, le maïs, l'oseille de guinée, le gombo, les courges...

L'accès à ces terres reste difficile à cause de la rareté de ces dernières qui n'est autre qu'un corolaire des années de sécheresse. La production se situe entre 650 et 700 kg/ha. La production est destinée à l'autoconsommation.

1.3. L'agriculture irriguée : un secteur « mort née »

La culture irriguée est née de la volonté des gouvernements d'accompagner cette culture afin qu'elle constitue un maillon essentiel dans la recherche des stratégies de la sécurité alimentaire. Pratiquée dans les aménagements hydro agricole, la culture irriguée se rencontre dans les villages situés sur les berges du fleuve comme Khabou, Sollou, Diougoutouro. Les périmètres correspondent aux petits périmètres villageois

mis en place par la société nationale pour le développement rural (SONADER). La vocation de ces périmètres est la production de riz. Les rendements varient entre 4 et 2 tonnes/ha. La production est autoconsommée. Il est important de noter que ces périmètres n'ont pas atteints les résultats escomptés. En effet ces aménagements n'ont fonctionné que pendant une courte période, durant les 4 premières campagnes seulement et depuis toutes les rizicultures sont dans un état de délabrement total. Près de 200 ha se ne sont pas exploités dans la commune de Khabou.

1.4. Le maraîchage

Le diagnostic participatif a révélé l'existence, dans quasiment toutes les localités de la commune, d'au moins un petit jardin maraîcher arrosé à partir d'un puits ou du feluve et généralement géré par des coopératives féminines. Il est difficile d'avancer des chiffres sur les superficies mises en valeur, cependant on peut noter que, généralement les périmètres maraîchers ne dépassent pas 1 ha. La production est très faible et est destinée à l'autoconsommation. Ces dernières années nous avons noté de grande avancée de ce type de culture dans certains villages comme Sollou qui grâce à l'appui de Counterpart International³ arrive à faire des excédents destinés à la commercialisation

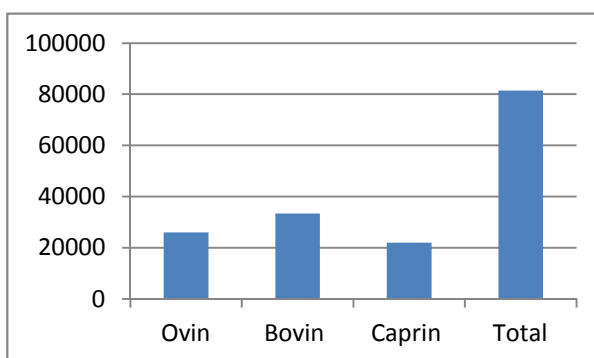
1.5. Les problèmes de l'agriculture

L'activité agricole est confrontée à un éventail de problèmes qui handicape sérieusement le secteur et le rend très vulnérable. En effet, la perte des terres liées aux phénomènes d'érosion hydrique reste un problème majeur dans la commune. L'ensablement des cuvettes et des zones de décrue diminue aussi les surfaces cultivables. La divagation des animaux, les ennemies de culture ont été aussi citées comme contraintes majeures. Au niveau des aménagements hydro agricole, la vétusté de ces ouvrages ainsi que le manque de volonté d'entretien et de valorisation sont les goulots régulièrement cités par les participants aux ateliers de réflexion. Les problèmes de l'agriculture sont nombreux, complexes et interdépendants. Un diagnostic agricole, croisé avec une étude de la variable sociologique et l'aménagement à des fins agropastorales serait un support nécessaire pour des solutions pérennes.

2. L'élevage

C'est, après l'agriculture, la deuxième activité des populations de la commune. L'élevage, dans la commune de Khabou, a cependant, beaucoup souffert des effets conjugués de la sécheresse et de la forte sédentarisation des populations pastorales. La taille du cheptel est estimée à 81.430 têtes répartie comme suit :

- Ovin 26.000 têtes soit 31,92 % du total
- Caprin 22.010 têtes soit 27,02% du total
- Bovin 33.420 têtes soit 41,04% du total



³ ONG Américaine sur financement de l'USAID

Le type d'élevage pratiqué est celui du mode extensif, la communauté peul semble avoir un monopole sur cette activité surtout pour l'élevage des bovins. D'autres parts, beaucoup d'hommes surtout soninkés investissent dans le secteur de l'élevage pour épargner, mais le bétail est gardé le plus souvent par un berger peul.

Les zones de pâturages sont les oueds non cultivés, les plaines et les cloisons entre les collines. Ces pâturages bien qu'abondantes et suffisantes pour le cheptel de la commune est l'objet de plusieurs convoitises dont celui des transhumants en partance et ou de retour du Mali. Les zones d'abreuvement sont les oueds, les mares, le Karakoro, en hivernage et en été les puisards creusés dans les lis majeurs des oueds et du fleuve.

2.1. La production laitière

La production de l'élevage est difficile à appréhender car, tout simplement, l'éleveur met plus l'accent plus sur la taille du cheptel que sur ce qu'il produit. Cependant nous avons cherché à mieux comprendre la production de lait de ce cheptel. Après recoupement des différentes informations nous pouvons estimer la production laitière entre 8.000 et 12.000 litres par jour pendant l'hivernage et en période de bonne pluviométrie durant deux mois de l'année mois seulement (Août et septembre). Une faible partie de cette production laitière est commercialisée en état frais ou caillé dans grandes les agglomérations de la commune et dans quelques rares cas à Sélibaby chef lieu de Région. L'activité de vente de lait est spécifiquement réservée aux femmes chez les peuls et les maures. Les recettes de la vente de lait et de ces dérivés sont destinée à couvrir les besoins de la femme comme son habilement par exemple, alors que chez les maures ces recettes contribuent à la prise en charge de la ration familiale.

2.2. La vente de bétail

La vente de bétail est monnaie courante chez les éleveurs car, l'éleveur pratique une culture modeste dont la production ne couvre qu'exceptionnellement trois mois. Ainsi, l'éleveur se trouve alors dans l'obligation de développer d'autres alternatives de survie. La vente de bétail en est une, régulièrement, les éleveurs vendent les petits ruminants dans les marchés de la commune à Sélibaby et occasionnellement dans les villes et villages des pays voisins (Sénégal et Mali). Les bovins sont le plus souvent vendues pendant les cérémonies et fête religieuses. Ces moments constituent pour les éleveurs des grandes entrées d'argent.

2.3. La santé animale

La santé animale est acceptable ces dernières années. Il a été noté une baisse considérable des maladies animales. Cependant, il existe encore certains signes sérieux de certaines pathologies comme la Fièvre de la Vallée du Rift⁴

Le service de santé animale est assuré par un 8parcs de vaccination, le personnel de santé animale est basé à Sélibaby et effectue des passages à la demande des éleveurs pour assurer la vaccination.

2.4. Les problèmes de l'élevage

⁴ Le diagnostic participatif conduit en mai a révélé une fréquence des avortements chez les petits ruminants. La fréquence des avortements constitue un des signes de la Fièvre de la Vallée du Rift

L'élevage pratiqué sur toute l'étendue du territoire national est un élevage extensif qui exige de grands espaces et couloirs de passage du cheptel. Cette pratique est confrontée dans la commune de Ghabou d'abord à l'étroitesse des sites qui est due en partie à la diminution des terres, la non fonctionnalité d'un service vétérinaire et le manque de points d'approvisionnement et de pharmacies vétérinaires constituent les sérieux blocages pour l'épanouissement de cette activité traditionnelle.

3. La valorisation du capital naturel

L'environnement de la commune est riche en ressources naturelles. Les terres argileuses et argilo sablonneuses couvrent presque tout le territoire de la commune. La permanence de l'eau dans le fleuve Sénégal pourra permettre le développement de la culture irriguée. Dans la commune, il existe beaucoup d'oueds et de mares qui disposaient plusieurs espèces de la faune et de flore. Conscient de l'urgence et de la nécessité d'apporter des solutions adéquates aux problèmes environnementaux sur la gestion durable du couvert végétal, la commune s'est engagée dans un processus de gestion concertée des ressources naturelles avec l'appui de la GIZ.

4. La pêche : une activité en décadence

Jadis pratiquée au fleuve, dans les grands oueds (Karakoro) et dans les mares, l'activité est en plein déclin. Ce recul trouve son explication à l'aménagement du grand barrage hydro-électrique de Manantali qui ne permet plus la descente du poisson. La pêche est pratiquée par un petit nombre d'homme qui se réclame de la caste des pêcheurs. Les captures sont très faibles et n'excèdent qu'exceptionnellement les 10 KG par jour.

La commune de Ghabou totalise deux ouvrages hydro agricole fonctionnels :

- Le barrage de Sabouciré
- Le seuil de Sollou

Ces deux ouvrages en dehors de leur vocation agricole permettent aux populations d'y pêcher à la fin de l'hivernage. Ils sont gérés par des comités villageois qui entretiennent l'ouvrage et organise l'accès à la ressource (pêche). Les silures constituent l'espèce dominante dans ces lieux.

5. Le commerce

5.1. Des échanges transfrontaliers dynamiques

Le territoire de la commune de Ghabou constitue une zone tampon entre les trois pays limitrophes (Mauritanie, Mali et Sénégal). En effet, les limites sud et sud-est de la commune se confondent à ceux des Etats limitrophes, le Mali par la région de Kayes et le Sénégal par la région de Tambacounda. Cette position géographique offre aux populations de la commune l'opportunité de mener d'intenses activités commerciales et de créer ainsi des richesses.

Le village de Ghabou chef lieu de commune est doté d'un dock autour duquel une activité commerciale intense s'est développée avec le Mali comme le témoigne les nombreux magasins établis dans le village et entretenus par des commerçants maures. Au niveau de la berge, la succession des boutiques remplies de marchandises en partance pour le Mali est une variable déterminante de l'intensité du commerce transfrontalier. Les marchandises en partance vers le Mali sont généralement des denrées de premières nécessités dont :



- Le sucre
- La farine
- L'huile
- Le thé
- Les pâtes alimentaires
- Le savon
- Le lait en poudre

Des jeunes commerçants maliens viennent s'approvisionner au marché de Khabou. Les échanges commerciaux se font en monnaie F.CFA et en Euro. En plus des denrées de première nécessité, les commerçants maliens se procurent aussi de tissus, de couvertures et des téléphones portables.

Cette activité apporte une bonne entrée en devis à la commune. Les grossistes mauritaniens écoulent leurs marchandises plus rapidement. Ils importent du Mali des produits agricoles comme le mil, le maïs, le sorgho et périodiquement des légumes. A ces produits alimentaires s'y ajoutent le fer et le ciment qui est acheminés au marché de Sélibaby.

5.2. L'activité commerciale à l'intérieur de la commune

L'activité commerciale dans le territoire communal de Ghabou se présente sous plusieurs formes. En dehors des grossistes installés le long des frontières tous les autres commerçants sont considérés dans la catégorie de commerce de détail qui consiste à vendre à l'unité. 229 boutiques sont ainsi répertoriées sur l'ensemble du



territoire communal, généralement entretenues par des hommes de tous les âges. Le capital d'investissement varie entre 450.000 et 2.000.000 MRO. Ces commerçants s'approvisionnent au marché de Sélibaby et dans quelques rares cas chez les grossistes installés à Ghabou village.

5.3. Le commerce des fruits et légumes, aux femmes le monopole

Le commerce des légumes est une activité en plein essor dans les gros villages de la commune. En effet, l'aménagement de la route Sélibaby – Kaédi a facilité une alimentation régulière et soutenue du marché de la ville de Sélibaby à partir de Nouakchott. Ces produits agricoles en provenance du



Maroc et du Sénégal sont acheminés à partir de Sélibaby vers les gros bourges de la Région. Un dense et complexe réseau de commercialisation s'est alors tissé entre femmes. Les fournisseurs apportent et livrent la marchandise sur place à une des ces clientes qui ne paie qu'après avoir écoulé tout le produit.

Le même circuit s'est développé avec le commerce de poisson qui est quand à lui mixte (tenu par des femmes et des hommes). Les bénéfices sont modestes et n'excèdent qu'exceptionnellement 1500 MRO par jour.



1. La santé

1.1. Les infrastructures sanitaires de la commune

La commune de Ghabou est pourvue en infrastructures sanitaires. En effet, 09 points de santé existent dans la commune dont 01 centre de santé et 08 postes de santé. Le rapport entre population et infrastructures sanitaires révèle que la commune de Ghabou est assez bien couverte en matière d'infrastructures. Le nombre de personnes pour un poste de santé est d'environ 4.000 alors que les normes du Ministère de la santé prévoient 5.000 personnes pour un poste de santé. Dix pharmacies assurent le service d'approvisionnement en molécule au niveau du territoire de la commune. Ces pharmacies sont dans leur majorité intégrées avec les postes de santé par le système de recouvrement des coûts. Le personnel soignant est composé de 21 personnes dont un médecin généraliste basé au centre de santé de Ghabou. Le rapport entre population et personnel de santé montre d'avantage que la commune de Ghabou est assez bien dotée. En effet, un personnel soignant a seulement 1930 personnes contrairement aux autres commune de la wilaya ou se rapport est souvent supérieur à 5.000 personnes pour un personnel soignant.

1.2. Une ruée vers les structures de santé du Mali voisin

Bien que la commune soit pourvue en structures de santé nous assistons dans cette contrée à une ruée vers les structures de santé du Mali. Gakoura, Tapsirgua constituent les points de chute des patients à la recherche de services de qualité. Interrogé sur ce phénomène le personnel de santé l'explique par le fait qu'au niveau de leurs structures de santé, il y a un manque cruel d'équipement surtout d'analyse, mais aussi d'imagerie. Le seul point de santé doté de laboratoire est le centre de santé de Ghabou qui d'ailleurs est non fonctionnel depuis presque une année.



Centre de santé de GHABOU

1.3. Une bonne couverture vaccinale

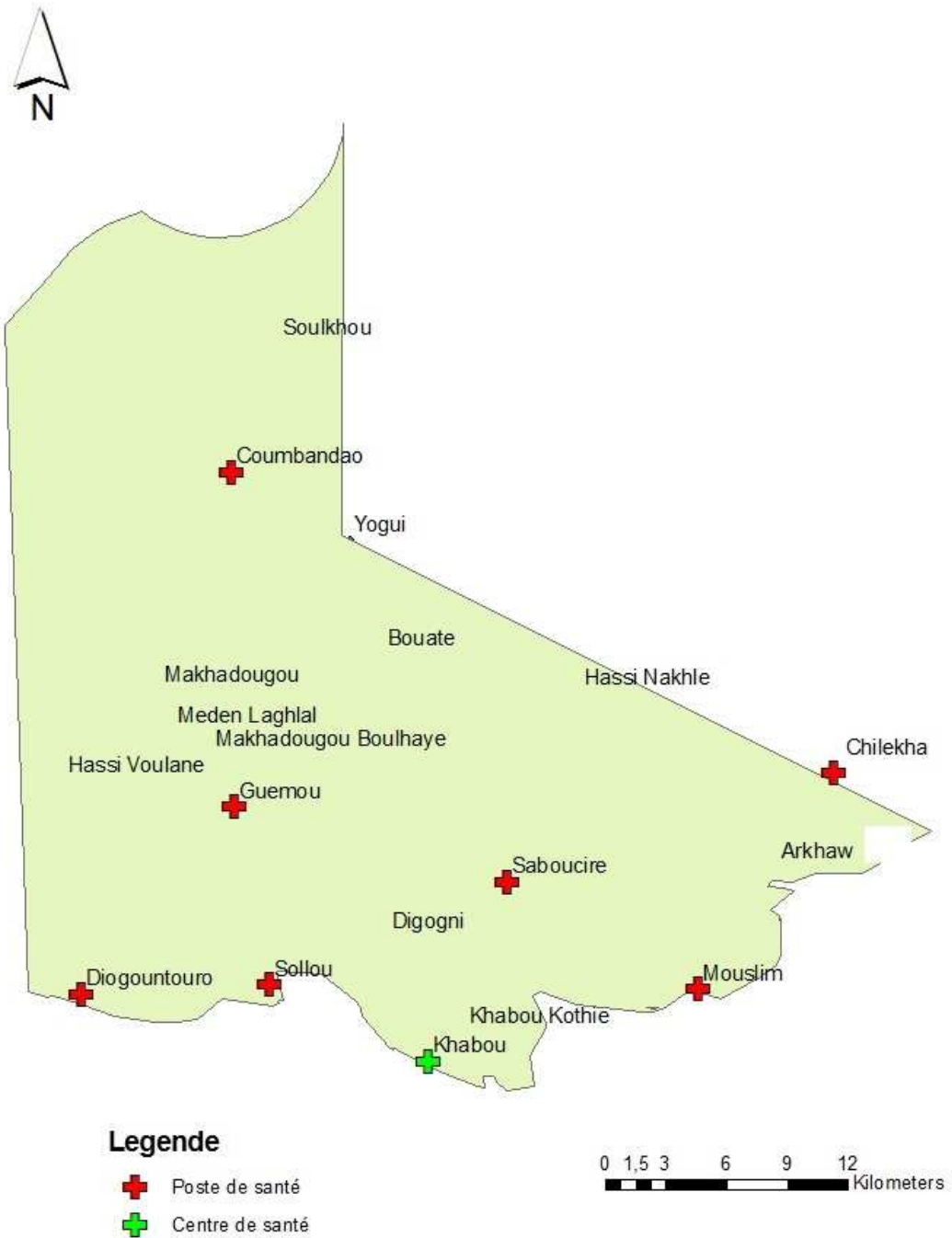
D'après le technicien supérieur en médecine rencontré lors du diagnostic, affirme que la couverture vaccinale est bonne pour la commune de Ghabou. Cela est rendu

possible grâce au Programme Elargi de Vaccination initié par les autorités sanitaires de la Mauritanie.

1.4. Les pathologies

Les maladies les plus fréquentes dans la commune à l'instar des communes du sud du pays sont : le paludisme qui constitue près plus de 55% des causes de consultation, suivi des infections respiratoires aiguës, des diarrhées, de l'hypertension artérielle et des infections urinaires. Il existe d'autres maladies comme la malnutrition chez les enfants de bas âges. Les partenaires et les différents programmes de l'état tentent dans la mesure du possible d'endiguer la malnutrition par la mise en place des structures d'accueilles.

REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA COMMUNE DE GHABOU



Sources: GRDR, GIZ, DATAR, Diagnostic CMID juin 2014

(c) CMID juin 2014

1.5. Les problèmes liés à la santé

Bien que suffisamment pourvue en infrastructures sanitaires avec une répartition acceptable, la commune de Ghabou vit de nombreux problèmes liés à la santé. Le premier auquel est confrontée la commune est d'ordre administratif. En effet, l'absence fréquente du personnel de santé affecté dans la commune est un phénomène courant déploré par la population. D'autres parts, les communautés ont soulevé le manque de matériels notamment, le service d'imagerie surtout celui spécifique aux échographies. A cela s'ajoute les ruptures fréquentes d'approvisionnement en molécules dans les pharmacies privées et publiques. Les entretiens avec le personnel de santé sur place ont confirmés ces manquements. Les professionnels de santé dans la commune déplorent la carence en moyens d'actions qui oblige les communautés à désertier ces structures pour les centres de santé des pays voisins

2. L'éducation

L'éducation formelle dans la commune de Ghabou est assurée par 23 écoles qui totalisent 91 salles de classes. 2 écoles sont inters villageoises (Soukhoul maure - Soukhoul peul et Mouslim 1 – Mouslim 2). Sur les 41 localités de la commune, 18 ne possèdent pas d'école soit 43% du total des villages. Ce chiffre révèle combien la commune de Ghabou est déficitaire en matière d'infrastructures scolaires.

Les constructions en dur sont dominantes. En effet, sur les 23 écoles répertoriées, 21 sont construites en dur et en semi dur.

L'encadrement des apprenants est assuré par 63 enseignants qui ont la lourde tâche d'accompagner un effectif de 4.898 élèves soit 77 élèves pour un enseignant. Ce rapport est supérieur aux normes du Ministère de l'éducation qui établit le seuil à 45 élèves pour un enseignant.

Le rapport entre nombre d'élève par salle de classe est de 53. Ce rapport cache des grandes disparités entre les localités de la commune. A Chileykha, il se situe à 78 élèves par salle de classe, ce qui dépasse largement la moyenne dans l'ensemble commune. Dans les agglomérations Soninkés la moyenne ne dépasse qu'exceptionnellement les 50 élèves par salle de classe. Cette situation est due aux importants investissements des migrants et des communautés qui en plus d'assurer un suivi à travers les associations des parents d'élèves investissent dans la construction des salles de classe.

2.1. Des instances de gouvernance de l'école

Dix huit associations de parents d'élèves sont recensées dans la commune, ces organisations communautaires assurent la surveillance pour le bon fonctionnement des établissements. Au niveau des écoles dotées de cantines scolaires, les Associations des Parents d'Elèves sont aussi impliquées dans la gestion de ce service.

2.2. L'enseignement secondaire

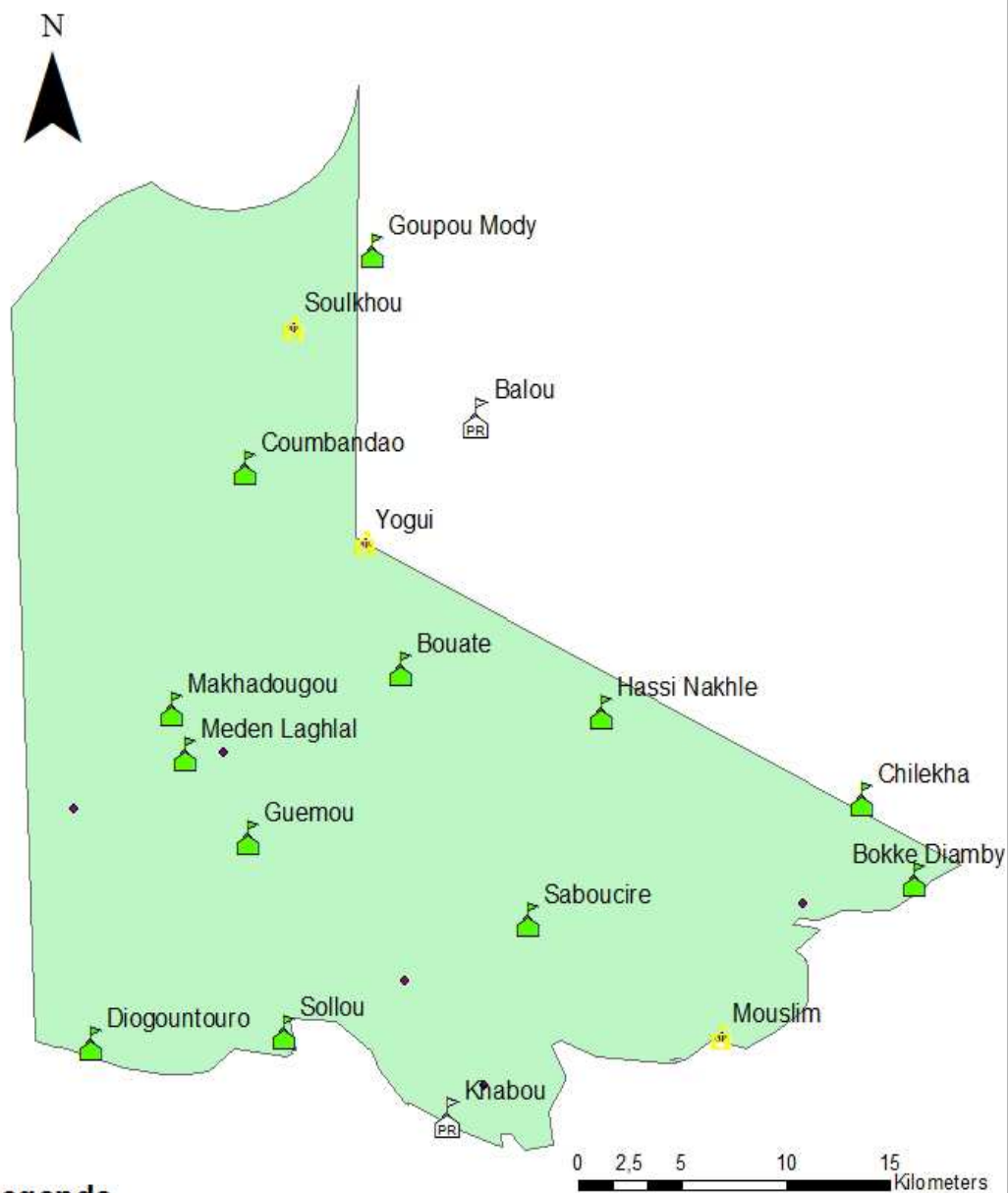
L'enseignement secondaire est assuré par un collège localisé au chef lieu de commune. Cet établissement accueille les élèves réussis aux examens d'entrée en sixième année pour le village de Ghabou et des villages voisins. Le premier cycle du secondaire dure quatre années après lesquelles les élèves réussis aux examens au second cycle du secondaire sont systématiquement envoyés à Sélibaby. Certaines

personnes de leurs propres grés vont à Nouakchott ou à Kaédi pour y continuer le cycle d'enseignement général.

2.3. Les problèmes de l'éducation

L'éducation dans la commune de Ghabou est confrontée à un éventail de problèmes. D'ailleurs, ce secteur constitue la troisième priorité de la commune. Le premier problème de l'éducation est l'insuffisance des écoles, en effet 18/41 localités ne sont pas dotées d'infrastructures éducatives. Cette situation crée alors un nombre important d'enfants non scolarisés. Ce phénomène est surtout visible dans les localités peuls et maures de petite taille. L'effectif pléthorique des élèves par salle de classe qui est dû en réalité à l'insuffisance des salles de classes et / ou le manque d'enseignant qui affectent sérieusement la qualité de l'enseignement. Par ailleurs, l'absentéisme des enseignants et le manque de matériels didactiques étoffent la longue liste des problèmes de l'éducation dans la commune de Ghabou.

CARTE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE GHABOU



Legende

-  Villages disposants d'une école
-  Villages Disposants d'une école inter villageoise
-  Villages ou grappe de villages disposant de 2 écoles

Sources: DATAR, GRDR, GIZ et diagnostic CMID

CMID juillet 2014

3. L'approvisionnement en eau potable

La commune de Ghabou à l'instar des communes situées sur la bande alluviale bénéficie de plusieurs sources d'approvisionnement, cependant la fourniture en eau des puits modernes prédomine. La commune bénéficie de trois sources d'approvisionnement :

- Puits modernes
- Adductions d'eaux potables
- Et forages

L'inventaire des infrastructures d'eau montre que la commune est dotée de 4 AEP, 19 forages et 351 puits.

3.1. Les AEP

L'implantation des AEP dans la commune est le fruit des efforts conjugués de la commune et des partenaires au développement dont l'Etat à travers ces différents programmes sectoriels, ONG internationales intervenant dans la région et des migrants⁵. 21 fontaines assurent la déserte en eaux dans les quatre localités bénéficiaires (Ghabou, Sabouciré, Diogountouro et Sollou). Ces villages ont une taille de population supérieure à 2.500 habitants. Actuellement les 4 ouvrages réunis assurent l'alimentation de 53% de la population de la commune de Ghabou.

3.2. Les puits : de nombreux ouvrages très mal repartis sur l'espace communal

Le puits est l'ouvrage hydraulique le plus utilisé, cela est rendu possible grâce à la présence de la nappe alluviale très fournie et peu profonde et la disponibilité de l'expertise locale. Le diagnostic participatif conduit en juin 2014 recense un total de 353 puits dont 7 non fonctionnels et 2 puits salés. Ces ouvrages sont plus concentrés dans les gros bourgs situés sur les berges du fleuve Sénégal. En effet, 52% de puits sont localisés dans trois villages de la commune : Ghabou, Diogountourou et Sollou. Le village de Ghabou chef lieu de commune à lui seul totalise 130 puits soit 36% du total général.

3.3. Les forages : des infrastructures hydrauliques le plus souvent en mauvais état.

La commune de Ghabou dispose de 19 forages dont seulement 5 sont fonctionnels soit 26%. Ce chiffre dénote combien la commune a du mal à pérenniser les ouvrages. Cette fréquence des pannes est due en partie à la surexploitation des ouvrages, mais aussi à la rareté des pièces de rechange et au manque d'une expertise locale capable d'assurer la maintenance des ouvrages.

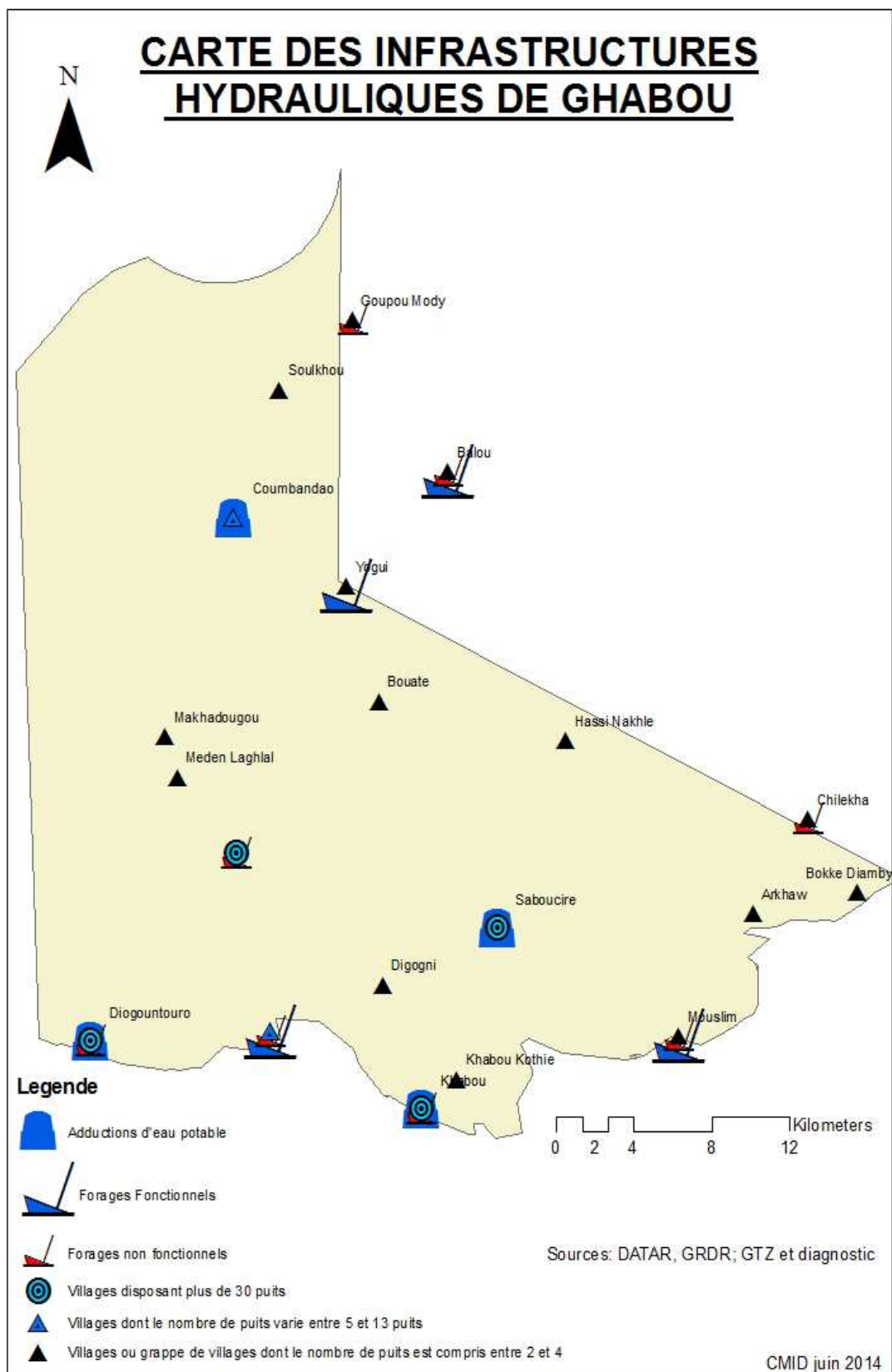
Les forages dans la commune de Ghabou ne fournissent qu'une faible partie des besoins en eau potable. Cet apport atteint à peine 8%. Beaucoup de villageois proposent la transformation de ces ouvrages en contre puits⁶.

⁵ Dans plusieurs cas l'apport des populations dans les projets s'il n'est pas en nature est fourni par les migrants à travers leur association villageoise

⁶ Le contre puits consiste à forer à côté d'un forage jusqu'à atteindre le niveau statique de l'eau du forage et de créer une ouverture sur le conduit qui permet d'alimenter le puits

3.4. Les autres sources d'approvisionnement en eau potable

Bien que disposant d'un nombre important d'infrastructures hydrauliques, l'accès à l'eau potable est la première priorité de la commune. 12 villages ne disposent d'aucun point d'eau potable. Pour se soulager, les villageois se rabattent au niveau des puisards, des mares et du fleuve. Ces eaux sont très souvent à l'origine de plusieurs maladies.



La société civile, c'est le plus grand potentiel de la Région du Guidimakha. La commune de Ghabou à l'image de la Région se caractérise par un fort dynamisme de la société civile. En effet, plusieurs types d'organisations agissent sur le territoire communal pour le développement :

- Les associations sportives et culturelles
- Les coopératives féminines
- Les coopératives masculines
- Les associations des migrants
- Les AGLC

Le diagnostic participatif a recensé 51 coopératives toutes catégories confondues. Les coopératives féminines sont largement dominantes et occupent près de 52% des associations de la société civile. Le nombre d'adhérents varie d'un village à un autre et oscille entre 70 et 75 en moyenne par association, soit environ 4.100 adhérents aux dynamiques locales de développement.

1. Les associations sportives et culturelles

Il est difficile de les comptabiliser, cependant nous pouvons noter que tous les villages soninkés disposent d'au moins une association. Ces regroupements de jeune interviennent dans la promotion de la culture, le sport. D'autres activités d'importance capitale constituent les élans de solidarité avec les personnes pauvres et pour les investissements. Les ressources de ces organisations sont en majorité composées des cotisations mensuelles, des droits d'adhésion et dans quelques rares cas des dons et legs. Les associations des jeunes constituent un levier sur lequel très souvent les associations de migrant s'appuient pour leur projet villageois.

2. Les coopératives féminines

L'histoire des mouvements de coopératives est très ancienne. Les premières coopératives de la commune ont vu le jour dans les années 80 sous l'impulsion de l'Etat en réponse à l'insécurité alimentaire. Le

maraîchage constitue l'activité principale de ces organisations. Cette activité est pratiquée sur des petites superficies ne

dépassant pas 1 ha. Chaque adhérente bénéficie d'une ou de deux parcelles qu'elle exploite. La production est très faible et est destinée à l'autoconsommation. Les spéculations sont : l'aubergine, la laitue, les tomates, le navet...

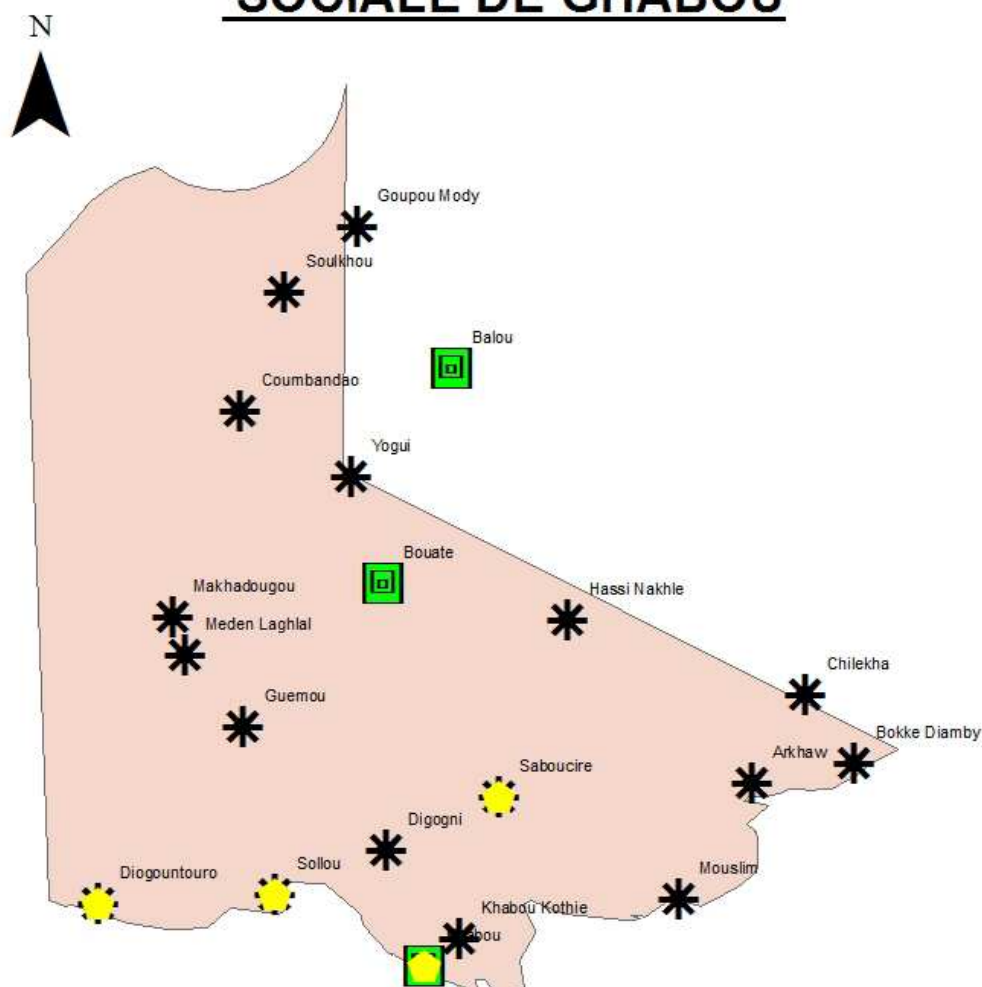


3. Les associations des migrants : Des organisations pionnières dans le développement

La migration est l'une des caractéristiques de la Région du Guidimakha. Cette pratique ancrée dans le quotidien des populations du Guidimakha contribue fortement au développement de la Région. La commune de Ghabou compte 6 associations de migrants et capitalise de nombreux investissements :

- la construction des infrastructures de base (centre de santé de Ghabou, poste de santé de Sollou, Diogountouro, Sabouciré et Coumbadao...)
- la mise en place des magasins villageois pour l'approvisionnement en denrées de première nécessité ;
- l'appui aux associations de jeunes et aux organisations féminines ;
- l'amélioration de la fourniture en eau potable (puits, forage et AEP)
- le co-financement des ouvrages hydro agricole ;

CARTE DE REPARTITION DE LA DYNAMIQUE SOCIALE DE GHABOU



Legende

-  Villages abritant 1 association de Migrant
-  Villages dont le nombre d'OSB est sup à 4
-  Villages dont le nombre d'OSB est compris entre 1 et 4

Sources: DATAR, GRDR, GIZ et diagnostic

CMID juin 2014

4. Partenaires de la commune

La commune de Ghabou dispose de beaucoup de partenaires qui interviennent en appui à la collectivité, mais sans une réelle synergie. L'Etat à travers la subvention annuelle par le FRD constitue le premier partenaire de la commune.

Les projets et programmes de l'Etat (VAINCRE, PNIDDLE) sont aussi des partenaires de taille. Ces projets et programmes investissent plus que tout autre intervenant dans la commune en vue de réduire la pauvreté.

A partir de cette année, le PNDDEL apportera une enveloppe de 54 million qui servira à la réalisation des infrastructures et dans l'aménagement rural.

Le programme VAINCRE présent dans la région depuis 2007 met à disposition de la collectivité un droit de tirage de 45 million d'ouguiyas. Ces deux programmes de l'Etat contribueront de manière significative à la réalisation des priorités des communautés. En plus de l'appui à la maîtrise d'ouvrage, le programme VAINCRE apporte un appui institutionnel à la commune.

Le GRDR constitue le partenaire le plus ancien de la commune son appui est orienté dans l'opérationnalisation du processus de développement local et dans le renforcement de capacités des acteurs.

Les migrants sont présents ici et là-bas en France. Ici, ils constituent les principaux investisseurs pour le développement local et économique. Là-bas en France, ils sont « moteurs » dans la construction des coopérations décentralisées en faveur de leur territoire d'origine.

Dans le domaine de la nutrition la commune bénéficie de l'appui d'ACF Espagne par la mise en place d'un réseau communautaire pour le suivi de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans. Elle mène également des campagnes régulières en vue du changement social comportemental.

La GIZ dans le cadre de son programme de gestion des ressources naturelles avait initié des AGLC. Ainsi 03 AGLC (MERGEMOU et MOUNIOU et KARAKORO GOUDIA) ont été mises en place et couvrent une bonne partie des ressources naturelles par des règles locales d'accès.

PLAN QUINQUENAL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

A. Evaluation de PAP 2005- 2007

1. Rappel

La commune de Ghabou fait partie des onze collectivités qui ont bénéficié de l'appui du GRDR à travers le PAIDEL. Depuis 2004 la commune met en œuvre un processus concerté de développement qui s'est traduit par la mise en place de plusieurs outils :

- Un outil de connaissance du territoire (monographie)
- Des outils de planification (PAP)
- Des outils de concertation multi acteurs (CCC et CDL) garants de la démocratie participative et instrument de médiation sociale.



Ce Pr.DL à l'instar de la commune de Baydjam, Dafort, Arr et Gouraye a été possible grâce à un travail de fourmis et à une forte mobilisation sociale. Le Pr.DL ainsi mis en œuvre s'est déroulé en trois étapes fondamentales.

La connaissance du territoire communal et organisation de la population

- Sensibilisation et information les élus et la population sur la nécessité de faire l'état de lieu du territoire
- Réalisation du diagnostic participatif à l'échelle du territoire communal
- Validation de la monographie communale à travers des journées de restitutions
- Sensibiliser et informer les élus et la population sur la nécessité de mise en place des instances représentant la population ;
- Créer les instances communales et définir leurs missions.

La planification et mise en œuvre des actions de développement

- Sensibilisation et information les élus et la population sur l'avenir du territoire
- Elaboration d'un Plan d'Action Prioritaires
- Recherche de partenaires financiers, techniques et institutionnels
- Recrutement d'un Agent de Développement Local
- Mettre à disposition des instances communales un Fonds de développement local pour la prise en charge de l'ADL et le fonctionnement des acteurs communaux
- Réalisation des ouvrages, suivi évaluation et gestion par les Instances Communales Concertation et Développement, l'Animateur de Développement Local et le Comité Villageois de Suivi et Gestion.

L'animation et le renforcement des capacités

- Initier l'ADL et les membres d'instances communales aux outils de gestion et de fonctionnement et de contrôle
- Développer des formations thématiques et pratiques pour les ADL ;
- Développer de rencontre d'échange interactif (voyage d'étude et d'échange et des journées de réflexion).

Il est intéressant avant d'entamer la nouvelle phase de planification de chercher à savoir qu'en est-il de ce processus et qu'elle est l'utilité des outils mis en place depuis 2004 ?

2. Evaluation du Pr.DL

2.1. Des instances de concertations en dormance

Le CCC et le CDL sont mis en place pour être des espaces au sein desquels s'expriment la citoyenneté et la civilité. Ces organes devaient garantir la participation de tous les acteurs dans la gestion des affaires de la cité.

Après la mise en place du PAP, ces instances sont entrées dans une latence prolongée. Les réunions sont devenues irrégulières voire inexistantes. A titre indicatif, la commune de Ghabou ne dispose pas de PDC alors que le PAP était devenu obsolète depuis 2007. La première mission du CCC et du CDL devrait être l'élaboration d'un nouveau PDC après expiration du PAP.

Dans la pratique, les ICCD ont été juste utilisées pour donner un cachet participatif dans l'élaboration des actions menées, mais dans la réalité elles ont eu un rôle très limité. Leur implication dans la gestion des fonds qui ont servi à la mise en œuvre des actions de développement n'a pu être concrétisée. Force est de constater que ceux qui sont censés gérer les ressources financières ne disposent aucune information à ce sujet. La présence de l'ADL n'a pas permis de dynamiser le processus et d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux fédérés dans les instances communales.

L'équipe du C.M.I.D avait tenté de comprendre les motifs de l'effritement du processus pendant que l'ADL est pris en charge entièrement depuis son recrutement. On ne peut plus clair, néanmoins les raisons suivantes en sont les principales origines :

- Les différentes appartenances politiques : les membres des ICCD, sont plus motivés par leurs propres intérêts politiques. Ils ont tendance à tout délaissé pensant que tout ce qui se fait va seulement renforcer la personne du maire ;
- L'incompréhension du processus : la plus part des membres du CCC et du CDL ne sont pas en mesure de lire et d'écrire. Les outils mis à leur disposition (monographie, PAP, règlement intérieur) n'ont pas clairement étaient compris par l'ensemble des acteurs fédérés au sein des instances ;
- Un ADL isolé : beaucoup de témoignages montrent que l'ADL n'a pas été un maillon fort, ou une « petite main »⁷ pour le management territorial et la mobilisation des acteurs. Ce dernier ne se rend que dans les villages qui ont bénéficié d'actions et qui ont un chantier en cours ;
- Des associations de migrants presque politisées : certains leaders associatifs de migrants en France, n'apportent leurs soutiens et leur savoir que lorsqu'ils sont de la même tendance politique du maire ;
- Perte de vitesse de l'accompagnement technique et méthodologique du GRDR avant même que le processus n'entre dans sa phase mature.

⁷ Terminologie GRDR

2.4. Pertinence des actions prioritaires planifiées

Les actions définies par le CCC et validées par CM constituent des besoins réels exprimés par la population lors des diagnostics villageois. Elles relèvent des axes stratégiques prioritaires identifiés lors des ateliers thématiques pendant les journées de restitution du résultat des diagnostics. Elles concernent des secteurs vitaux et prioritaires tels que l'eau potable, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et le renforcement de capacités des acteurs locaux.

Le choix des actions est soumis à une évaluation basée sur des critères sélectifs qui permettent d'identifier les villages prioritaires selon les secteurs. Ce travail d'analyse prend en compte les politiques sectorielles de développement mis en place par la République Islamique de Mauritanie.

2.5. Un bilan mitigé du plan d'action prioritaire

Le plan PAP est élaboré en 2005 pour un horizon temporel de deux ans (2005-2007). Il est composé de 25 actions dites prioritaires pour un montant global de 62.877.108 MRO.

Le premier constat est que, ce qui été planifié pour deux ans n'a pu se réaliser qu'en 9 ans. Pourtant, rien que ces quatre dernières années, le budget communal d'investissement a augmenté de 40% passant de 28.419.789 à 119.978.191MRO et le cumul de ces quatre dernières années fait la somme 225.183.406 MRO soit 3, 5 fois le montant nécessaire pour la réalisation du PAP.

Cette situation interpelle et confirme notre précédente analyse de la dormance des instances de concertation. Elle témoigne du degré de dispersion de l'aide au développement. Le CCC qui devrait jouer le rôle d'orientation et porte d'entrée de tout intervenant dans le territoire communal n'a pas joué son rôle. Les moyens mobilisés par la commune à travers la subvention de l'Etat et les différents programmes étatiques ces dernières années n'ont pas aussi été orientés vers l'exécution du PAP préalablement défini par les communautés. Cependant d'importantes actions ont été exécutées grâce à l'appui des communes de Pantin et ville de Paris et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Sur les 25 actions prioritaires du PAP, seulement 11 actions ont été réalisées soit 44% d'exécution en 9 ans.

2.6. Analyse de l'ensemble du processus

FORCES :

- Des acteurs demandeurs du processus de développement... ;
- Des ressources humaines stables et motivées ;
- Des ressources locales importantes et diversifiées ;
- Un budget communal croissant ;
- Un poste d'ADL stable

OPPORTUNITES :

- Présence de programmes étatique (VAINCRE, PNDDEL....) ;
- Une longue expérience en matière de développement local pour les acteurs communaux ;
- Une forte volonté de l'Etat pour soutenir les initiatives locales (institutionnalisation des CCC)

FAIBLESSES :

- Un nouveau conseil municipal encore non formé ;
- Dispersion de l'aide au développement ;

MENACES :

- Un contexte international difficile pour mobiliser des financements ;
- Réticence des bailleurs à financer du soft ;
- Inexistence d'une dynamique

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ◦ La difficulté d'inscrire le migrant sur l'échelle communale ; | <ul style="list-style-type: none"> communale chez les migrants ◦ Un conseil municipal pas encore expérimenté ; ◦ Absence de suivi des actions et d'un plaidoyer efficace ; |
|---|---|

2.7. Quelques propositions pour mieux préparer l'avenir

Nous nous permettons quelques courtes recommandations pour mieux préparer l'avenir du Pr.DL de la commune de Ghabou car, de nos constats, des nombreuses défaillances n'auraient pas dues dans une commune qui a réussi à pérenniser le poste d'ADL et qui a bénéficié des soutiens techniques et financiers des plus importants partenaires intervenant dans la région. Au regard de tous ces atouts, la commune de Ghabou aurait pu pérenniser une dynamique de concertation communale et de démocratie participative avec toutes les forces vives de la commune.

Au niveau interne

- Renouvellement des ICCD selon le nouveau arrêté du MIDEDEC, intensifier l'animation et les rencontres de concertation : La compréhension et l'appropriation des membres du CCC de leurs missions et leur motivation sont indispensables pour que le Pr.DL fonctionne normalement. A cet effet, des moyens doivent être déployés pour la régularité des réunions conformément à l'arrêté du MIDEDEC n°680 du 17 avril 2011. En même temps, la commune doit mettre en place un plan de formation adapté pour garantir compréhension des acteurs (CCC, CM) et leur capacité de contribuer au développement communal ;
- Hiérarchisation des missions du personnel technique de la commune (ADL, SG, RAF et régisseur). Ce travail doit se traduire par un programme d'action que chaque membre de l'équipe technique doit mettre en place en priorisant bien entendu les activités qui permettent à la commune d'atteindre ses objectifs et de partager cet outil avec sa hiérarchie. De cette manière, la commune canaliser ses ressources humaines sur des missions précises et évitera de diluer l'énergie sur des missions peu porteuses ;
- L'effritement de la dynamique associative dans la commune de Ghabou est une conséquence directe du déficit d'animation, du manque d'implication dans Pr.DL, d'absence d'outil financier comme le FDL pour concrétiser l'action des organisations de la société civile pour le développement.
- Pour assurer une forte mobilisation de la société civile au tour des projets de territoire, la commune doit organiser des journées d'autoévaluation participative pour non seulement donner l'information à la population, mais aussi réorienter les actions de manière plus pertinente avec la participation de tous les acteurs.

Au niveau externe

- Remobiliser les associations de migrants : Elles ont un rôle incontestable dans construction des partenariats Nord-Sud. Des simples comptes rendus ou des rapports périodiques d'activités diffusés aux membres de la DISPORA en France permettront de les impliquer dans le processus et au-delà de gagner leur confiance pour que le Pr.DL soit une réalité ici et là-bas ;
- Mettre en place un répertoire des bailleurs potentiels à la commune. Cet outil peut être co-construit avec les leaders de la DIASPORA bien intégrés en Europe ;

- Réaliser plus régulièrement des missions de plaidoyer et de recherche de partenaires accompagnateurs du Pr.DL ;
- S'ouvrir à des initiatives intercommunales et transfrontalières : la commune Ghabou est un maillon fort dans le développement du sud du Guidimakha par sa position géographique et par ses potentialités économiques (commerce transfrontalier). A cet effet, elle doit jouer un rôle de leader dans la construction des coopérations transfrontalière et intercommunales que de se replier sur elle-même.

LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Les axes de développement de la commune de Ghabou ont été identifiés à partir de l'analyse des relations existantes entre les problèmes identifiés dans chacun des secteurs porteurs au niveau de la commune.

Axes1 : Amélioration du taux de couverture en services sociaux de base

La problématique de l'eau potable se pose encore dans la commune de Ghabou. Plusieurs localités manquent cruellement d'eau potable. Pour apporter une solution, les acteurs de la commune ont prévu d'ici 2019 un éventail d'action :

- Des études géophysiques ;
- Le fonçage et/ou le surcreusement de puits ;
- L'implantation et/ou l'équipement des forages ;
- La mise en place des AEP.

L'objectif étant de donner au moins à chaque localité une source d'eau potable et améliorer ainsi la fourniture en eau potable dans la commune.

Les actions ci-dessous constituent les priorités retenues pour le PDC 2014- 2019

Action	Année de réalisation	Localisation	Indicateurs
Etude géophysique	2014	Arghaw, tous les M'Ballé, Gouppou Makka	Les réserves aquifères de la commune sont connues et localisées
Forage de deux sondages	2015	Archanes et deux M'Ballé	2 forages sont réalisés
Equipement du sondage en système d'exhaure solaire	2016	Makhadougou	Au moins 10.000 personnes de plus ont accès à l'eau de qualité et de manière durable
Equipement du sondage en système d'exhaure solaire	2017	Mouslim 2	La commune atteint un taux de 90% de couverture en eaux potable
Etude géophysique	2014	Archane maure et Peul, Bokédiamy, Gouppou 1 et 2, Hassi Naghlé, Guémou 2, Houli Hota, Nénéthiou Maure et Peul, Soulhou Peul, Yogui Maure et Peul et Wouro Saïdou France	
Forage et équipement d'un sondage inter villageois	2015	Archane Maure et Peul	
Fonçage d'un puits	2015	Gouppou Makka	
Réalisation d'un mini AEP	2015	Bokédiamy	
Fonçage d'un puits	2016	Gouppou 1	
Fonçage d'un puits	2016	Gouppou 2	

Fonçage d'un puits	2017	Guémou 2
Surcreusement du puits inter villageois	2017	Nénéthiou Maure et Peul
Fonçage d'un puits	2018	Yogui Maure
Fonçage d'un puits	2018	Houli Hota
Surcreusement du puits	2018	Soulkhon Peul
Surcreusement du puits	2019	Wouro Saïdou France
Fonçage d'un puits	2018	Yogui Peul

Axes 2: Renforcement de la production agricole

L'agriculture constitue la principale activité des populations de la commune. Ce secteur connaît de nombreux problèmes. Entre autres, la divagation des troupeaux qui en plus d'influencer de manière négative sur la production agricole affecte profondément la cohésion sociale. A cela s'ajoute le stress hydrique du fait d'une faible pluviométrie souvent mal répartie.

Dans ce contexte, la mobilisation des eaux de surface constitue un enjeu majeur pour cette commune à vocation agropastorale. L'objectif étant d'améliorer la sécurité alimentaire par une sécurisation de la production agricole.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions envisagées pour les cinq années à venir

Actions	Année	Villages bénéficiaires	Indicateurs
Etude sur la mobilisation des eaux de surface	2015	Commune	La sécurité alimentaire est renforcée Les surfaces mises en valeur sont plus sécurisées Etude servant de support en matière d'aménagement hydro-agricole est disponible et les actions engagées sont plus cohérentes et réalisables
Réalisation d'une clôture des champs de décrus	2015	Diogountrou	
Réalisation d'une clôture des champs	2015	Cheleykha	
Réalisation d'une clôture des champs	2015	Makhadougou	
Réalisation d'un Seuil	2016	Coumbandao	
Curage d'une mare à l'amont du seuil	2016	Guémou	
Réalisation d'une clôture des champs	2016	Soulkhon Peul	
Réalisation d'une clôture des champs	2016	Soukhon Maure	
Réalisation d'une clôture des champs	2016	Tous les M'Ballé	
Réalisation d'une clôture des champs	2017	Saboucré	
Réalisation d'une clôture des champs	2017	Sollou	

Réalisation d'une clôture des champs	2017	Hassi Nakhlé
Réalisation d'une clôture des champs	2017	Digoni
Réalisation d'une clôture des champs	2017	Meden Laghlal
Réalisation d'une clôture des champs	2018	Bokédiamy
Réalisation d'une clôture des champs	2018	Mouslim 1 et 2
Réalisation d'une clôture des champs	2018	Bilajemil
Réalisation d'une clôture des champs	2018	Boaté
Réalisation d'une clôture des champs	2019	Arghaw

Axe 3 : Amélioration de l'accès à l'éducation

Le taux de couverture de la commune est très faible. En effet, 18 localités sur 41 seulement sont dotées d'écoles opérationnelles. Le niveau de délabrement de certaines infrastructures, les effectifs élevés dans les salles de classe, le sous équipement en tables bancs et le manque des ouvrages d'assainissement sont les principaux problèmes auxquels la collectivité souhaite solutionner.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions envisagées sur les 5 années à venir.

Actions	Année	Villages bénéficiaires	Indicateurs
Construction d'une salle de classe	2015	Archane	Nombre d'élèves par classe et par enseignant a diminué de 25% ; Les conditions d'enseignement sont plus décentes à l'échelle de la commune
Création d'une école inter villageoise	2015	Nénéthiou Maure et Peul	
Réhabilitation et équipement en tables bancs	2015	Mouslim	
Construction de latrines	2015	toutes les écoles de la commune	
réhabilitation et équipement en tables bancs et assainissement du puits de l'école	2016	Bokédiamy	

Axe 4 : Renforcement de la santé animale

Pour un cheptel de plus de 81.000 têtes, la commune de Ghabou ne dispose pas encore de centre d'élevage. Plusieurs maladies sont fréquentes dans la commune. Des efforts considérables ont été déployés ces dernières années. Cependant les zones de concentration du cheptel ne sont pas encore pourvues d'infrastructures pour la santé animale.

Le tableau ci-après synthétise les actions envisagées sur les 5 années à venir

Actions	Année	Villages bénéficiaires	Indicateurs
Construction de deux points d'abreuvement	2016	Dans zone de Mballé Dans la zone de Coumbadao	Au moins 2 puits pastoraux sont aménagés
Construction d'un parc de vaccination	2017	M'Ballé antenne Digoni	Les éleveurs accèdent à un service de santé animale de proximité

Axe 5 : Désenclavement de la commune et renforcement de la mobilité interne et vers Sélibaby.

L'enclavement constitue un problème majeur de la région du Guidimakha. Il constitue un handicap sérieux pour le développement du monde rural et un frein pour la circulation des personnes et des biens. Le désenclavement de la commune contribuera à consolider la dynamique commerciale et économique et permettra aux producteurs locaux d'accéder sans grandes difficultés aux marchés de la région et du pays. L'action consistera à conduire une étude de faisabilité et d'aménagement des ouvrages de franchissement dans les points critiques pendant l'hivernage.

Actions	Année	Indicateurs
Réalisation d'étude pour le désenclavement de la commune	2015	- Axe Khabou – Une base de planification des actions est disponible. - Sélibaby – Et la complexité de la question est mieux comprise - Axe Sélibaby – La mobilité dans des conditions adaptées est renforcée - Diougountoro
Aménagement des points critiques	2016 – 2019	- Axe Khabou – Une base de planification des actions est disponible. - Sélibaby – Et la complexité de la question est mieux comprise - Axe Sélibaby – Les pôles économiques et de production de la commune sont accessibles à toutes les saisons. - Diougountoro

Axe 6 : Dynamisation des coopératives

La dynamique de la société civile surtout celle des coopératives féminines constitue un levier de développement du monde rural. Les revenus générés par l'activité maraîchère contribuent à améliorer les conditions d'existence des femmes en particulier. Cependant, ce secteur connaît une diminution considérable des partenaires d'appui. Lors des ateliers paysans, la population a signifié avec insistance qu'une fédération des coopératives était mise en place et depuis quelques années, faute d'appui cette dynamique est sur le point de s'effriter.

L'objectif que la commune se fixe est d'apporter un appui ponctuel aux coopératives pour leur permettre d'être plus opérationnelles pour le développement de la commune.

Dynamiques associatives		Indicateurs
Réaliser une étude d'évaluation des performances	Toute la commune	Les coopératives dynamiques de la commune disposent d'équipements agricoles
Equiper des périmètres pour les coopératives leaders dans le domaine du maraîchage	Les coopératives dynamiques de la commune	Au moins 50% des périmètres sont équipés

Pour exécuter le présent PDC et atteindre les objectifs sur le moyen terme, l'implication de tous les acteurs est une condition incontournable.

1. Les acteurs endogènes

1.1. Le conseil municipal

Le CM est constitué de 21 membres. A travers ses quarts commissions thématiques, il a la charge de la maîtrise d'ouvrage communal du PDC. A ce titre, il rend exécutoire le PDC élaboré par le CCC ainsi que toutes les décisions prises dans ce cadre. Il conventionne avec les partenaires techniques et financiers et contracte avec les prestataires. Il assure également le suivi évaluation des ouvrages et leur entretien avec le Comité Citoyen de Concertation communément appelé Cadre de Concertation Communal (CCC) créé par l'arrêté du MIDEDEC n°680 du 17 avril 2011. Aux côtés du CM, un SG, un RAF, et un régisseur sont recrutés pour les tâches techniques.

1.2. Le Cadre de Concertation Communal – CCC

Selon l'arrêté du MIDEDEC n°680 du 17 avril 2011 le CCC est un « l'organe élargi de pilotage du PDC » et joue le rôle de trait d'union entre le conseil municipal et la population.

Il est créé pour une durée maximale de cinq ans et est composé de 25 membres dont :

- (03) représentants du conseil municipal ;
- (02) membres de l'équipe technique municipale ;
- (03) représentants du service de l'état nommés par le Hakem ;
- (02) personnes ressources ;
- 15 personnes représentant la société civile.

Le fonctionnement et le rôle du CCC sont définis par un règlement intérieur.

2. Les acteurs exogènes

2.1. Le SADL de l'A.Mai.G

Le SADL est créé en 2012 dans le cadre du PAIDEL – III. Il est mis en place auprès de l'A.Mai.G pour renforcer le dispositif local et services mutualisés pour l'appui aux collectivités et aux acteurs de développement local. Il a pour principale mission de :

- Aider à l'élaboration des outils de planification locale et de renforcement de capacités des acteurs ;
- Apporter un accompagnement aux collectivités locales à l'échelle communale et intercommunale ;
- Appuyer la maîtrise d'ouvrage communale.

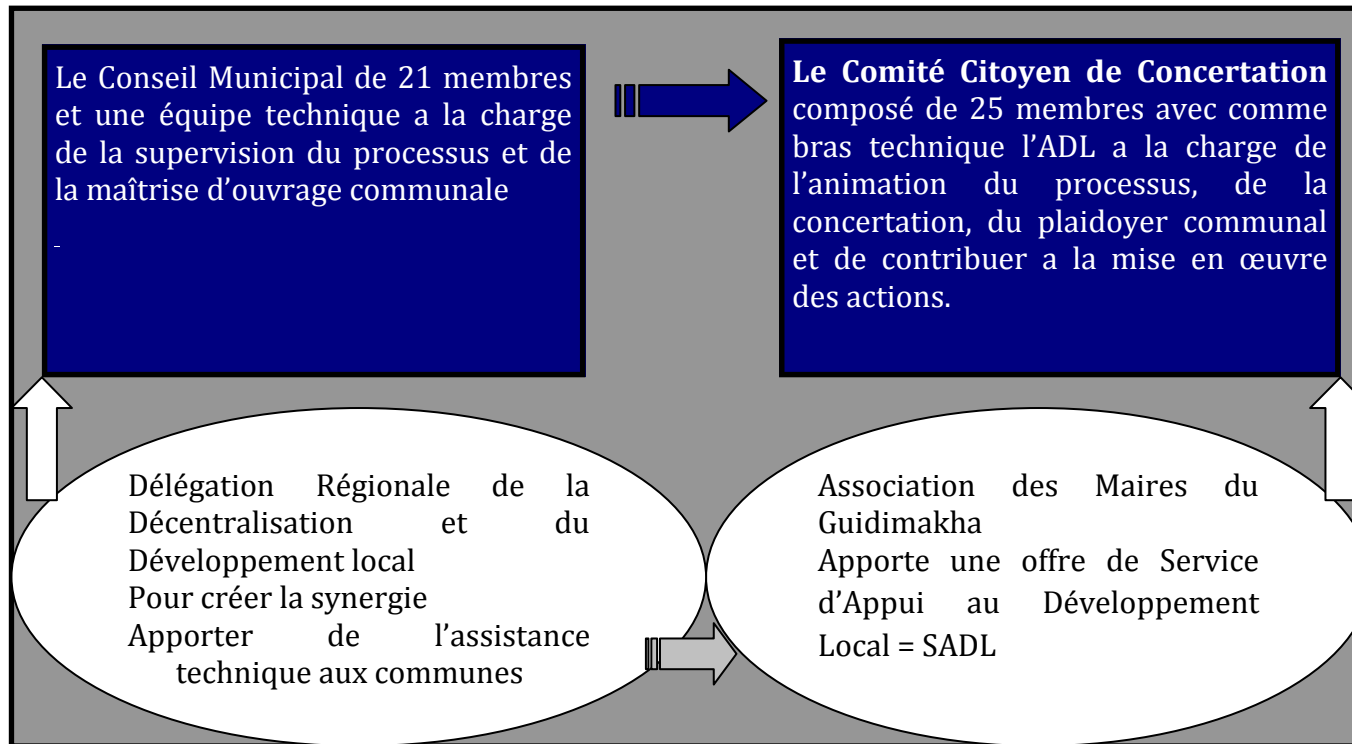
2.2. La D.R.D.D

La Délégation Régionale de la Décentralisation et du Développement local (D.R.D.D) est un service déconcentré de l'Etat. Créée en 2003 comme service de contrôle de la légalité et de l'appui institutionnel aux collectivités locales, elle devient en 2008

une Délégation Régionale pour la Décentralisation et le Développement local. Elle est un organe de supervision de la décentralisation et du développement local. A ce titre, elle apporte aux communes le conseil, l'assistance technique et la création de la synergie entre intervenants.

En plus du SADL et de la D.R.D.D, la dynamique communale de développement nécessite la mobilisation des partenaires techniques et financiers qui accompagnent la mise en œuvre du processus.

Dispositif de mise en œuvre



COUT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Principales lignes budgétaires	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (1+2+3+4+5)
I. Mise en œuvre du PDC et fonction des acteurs	4260000	10660000	4940000	9940000	6740000	36540000
I.1 Equipement technique	700000	100000	100000	100000	100000	1100000
Moto et son entretien	300000	100000	100000	100000	100000	700000
Un bureau équipé	400000					400000
I.2 Fonctionnement des acteurs	3560000	10560000	4840000	9840000	6640000	35440000
Salaire et charges salariales ADL	1920000	1920000	2400000	2400000	2400000	11040000
Réunion des instances communales	900000	900000	900000	900000	900000	4500000
Frais bureau	140000	140000	140000	140000	140000	700000
Appui technique, logistique et Méthodologique	600000	600000	600000	600000	600000	3000000
Renforcement des capacités		800000	800000	800000	800000	3200000
Audit comptes		500000		500000		1000000
Evaluation		1200000			1800000	3000000
II- Investissement pour la réalisation des actions						
II.1 Eau potable	5100000	9850000	10700000	5500000	2000000	51750000
Etude géophysique et tests de sondage	11000000		11000000			22000000
Equipement en pompe solaire à Mouslim 2 et Makhadougou	3400000					3400000
Fonçage de puits		1850000	9000000	3500000	2000000	16350000
Réalisation de muni AEP		7000000				7000000
Surcreusement de puits		1000000		2000000		3000000
II.3 Agriculture		7200000	10000000	3700000	3700000	24600000
Réalisation d'une étude sur la mobilisation des eaux de surface		3500000				3500000

Clôture collective des champs		3700000	3700000	3700000	3700000	14800000
Réalisation du seuil de Coumba Ndao			4600000			4600000
Curage de la mare de Guemou			1700000			1700000
III. Education		24000000	30000000	12685000	7895000	74580000
Construction d'une salle de classe		3000000	6000000			9000000
Création d'une école inter villageoise		14000000				14000000
Réhabilitation et équipement en tables bancs		7000000				7000000
Construction de latrines			24000000	5685000	5685000	35370000
Doter les écoles en eau potable				7000000	2210000	9210000
IV. Elevage	0	3000000	6500000	0	0	9500000
Construction des points d'abreuvement		3000000	3000000			6000000
Construction d'un parc de vaccination			3500000			3500000
V. Désenclavement	0	3000000	0	0	0	3000000
Réalisation des études pour le désenclavement		3000000				3000000
VI. Renforcement des capacités de production des coopératives						
Equipement des périmètres agricoles		4000000	4000000	4000000	4000000	16000000
Total	12920000	72270000	70980000	45665000	30975000	252510000
Imprévu (10%)	1658400	3637800	2351000	2269400	1604600	25251000
Total budget	14578400	75907800	73331000	47934400	32579600	277.761.000

A. ANNEXES

TABLEAU DES INFRASTRUCTURES DE SANTE

N°	Villages	Nbre postes de santé	Nbre pharmacie	Nbre personnel	Poste relais	Types maladies fréquentes	Problèmes rencontrés
1	Archane Maure	0	0	0	Sélibaby	Paludisme IRA Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
2	Archane Peul	0	0	0	Coumba N'Daw	Paludisme IRA Diarrhée	Eloignement des centres de santé
3	Arghaw	0	0	0	Cheleykha	Paludisme IRA Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
4	Bilajemil	0	0	0	Sélibaby et Kayes	Paludisme IRA Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
5	Bokédiamy	1	1	2	Sélibaby et Kayes	Paludisme IRA Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de

							médicaments
6	Boaté	0	0	0	Sélibaby et Kayes	Paludisme IRA Diarrhée	Eloignement des centres de santé
7	Boulhayé	0	0	0	Sélibaby et Kayes	Paludisme IRA Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
8	Cheleykha	1	1	3	Sélibaby et Kayes	Paludisme IRA Diarrhée	Manque d'équipement manque de personnel
9	Coumba N'Daw	1	1	2	Sélibaby et Kayes	Paludisme IRA Diarrhée	Eloignement des centres de santé
10	Digoni	0	0	0	Khabou	Paludisme IRA Diarrhée	Eloignement des centres de santé
11	Diogountrou	1	1	2	Sélibaby et Kayes	Paludisme IRA Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
12	Gouppou Makka				Sélibaby	Paludisme IRA Diarrhée	Eloignement des centres de santé

13	Gouppou Mody 1	0	0	0	Sélibaby	Paludisme IRA Diarrhée	Eloignement des centres de santé
14	Gouppou Mody 2	0	0	0	Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Eloignement des centres de santé
15	Guémou	1	1	3	Sélibaby et Kayes	Paludisme Diarrhée	Eloignement des centres de santé
16	Guémou 2	0	0	0	Guémou	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
17	Hassi Nakhale	0	0	0	Wade Naje et Sabouciré	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
18	Houli Hota	0	0	0	Coumba N'Daw	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
19	Khabou	1	2	3	Sélibaby et Kayes	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
20	Kothié	0	0	0	Khabou	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de

							référence
21	Makhadougou	0	0	0	Guémou et Coumba N'Daw	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
22	M'Ballé Gory	0	0	0	Coumba N'Daw et Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
23	M'Ballé Centre	0	0	0	Coumba N'Daw et Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
24	M'Ballé Dar Naim	0	0	0	Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
25	M'Ballé Diawbé	0	0	0	Coumba N'Daw et Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
26	M'Ballé Hel M'Bareck	0	0	0	Coumba N'Daw et Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
27	M'Ballé Mathahar	0	0	0	Coumba N'Daw et Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence

28	M'Ballé Sada	0	0	0	Coumba N'Daw et Wad Naaj	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
29	M'Ballé Antenne	0	0	0	Coumba N'Daw	Paludisme Diarrhée	Absence du personnel dans les centres de santé de référence
30	Meden Laghlal	0	0	0	Guémou et Coumba N'Daw	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
31	Mislim 1	1	1	1	Sélibaby et Kayes	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
32	Mislim 2				Sélibaby et Kayes	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
33	Nénéthiou Maure	0	0	0	Sabouciré	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments

34	Nénéthiou Peul	0	0	0	Mouslim, Ghabouet Sabouciré	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
35	Sabouciré	1	1	3	Sélibaby et Kayes	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
36	Sollou	1	1	2	Sélibaby et Kayes	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
37	Soukou Maure	0	0	0	Coumba N'Daw, Sélibaby	Paludisme IRA Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
38	Soukou Peul	0	0	0	Coumba N'Daw, Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments

39	Woro Saïdou France	0	0	0	Coumba N'Daw, Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
40	Yougui Maure	0	0	0	Coumba N'Daw, Sélibaby	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
41	Yougui Peul	0	0	0	Coumba N'Daw	Paludisme Diarrhée	Manque de personnel; Enclavement du poste de santé et manque de médicaments
Total		9	10	21			

TABLEAU DE SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRE

Localités	Nbre écoles	Nbre salles classe	Types de Construction	Nbre garçons	Nbre filles	Nbre total	Nbre enseignants	Nbre cantines scolaires	CPE
Archane Maure	1	2	Dur	30	30	60	1		1
Archane Peul	0	0		4	6	10			
Arghaw	1	3	Dur	80	100	180	2	0	1
Bilajemil	1	1	Dur			0	0	0	
Bokédiamy	1	3	Dur	75	105	180	2		1
Boaté	1	3	Dur	90	60	150	2		
Boulhayé						0			
Cheleykha	1	5	semi dur	115	275	390	4	1	1
Coumba N'Daw	1	6	Dur			0			
Digoni	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Diogountrou	1	13	Dur	362	239	601	13	0	1
Gouppou Makka						0			
Gouppou Mody 1	1	2	Dur	30	38	68	1	0	1
Gouppou Mody 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guémou	1	6	Dur	164	84	248	5		1

Guémou 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hassi Nakhale	1	2	Dur	40	70	110	1	0	1
Houli Hota	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Khabou	2	15	Dur	487	395	882	18		1
Kothié	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Makhadougou	1	2	Dur	21	50	71	1	0	1
M'Ballé Gory	0	0		5	15	20	0	0	0
M'Ballé Centre	1	2	Dur	35	70	105	1		
M'Ballé Dar Naim	0	0	Dur	80	40	120	0	0	1
M'Ballé Diawbé	0	0				0			
M'Ballé Hel	1	2	Dur	20	40	60	1	0	1
M'Bareck									
M'Ballé Mathahar	0	0	Dur	40	60	100	0	0	
M'Ballé Sada	0	0		10	7	17			
M'Ballé Antenne	0	0		0	0	0	0	0	0
Meden Laghlal	1	1	Dur	37	43	80	1	0	1
Mislim 1	1	6	semi dur	206	214	420	3	1	1
Mislim 2									
Nénéthiou Maure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nénéthiou Peul	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sabouciré	1	6	semi dur	300	306	606			1

Sollou	1	6	Dur	110	130	240	4	0	1
Soulkou Maure	1	2	Dur	35	45	80	2	0	1
Soulkou Peul									
Woro Saïdou France	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Yougui Maure	1	3	Dur	33	50	83	1	0	1
Yougui Peul	0	0	0	6	10	16	0	0	0
Total	22	91	0	2 416	2 482	4 898	63	2	18

TABLEAU DE SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES

Nbre forages	Nbre puits
--------------	------------

N°	Villages	AE P	Nbre bornes fontaines	Fonctionnelles	Non fonctionnelles	Fonctionnelles	Non fonctionnelles	Puits salés	Nbre barrages	Problèmes rencontrés
1	Archane Maure	0	0	0	0	0	0	0	0	Pas de points d'eau
2	Archane Peul	0	0	0	0	1	0	0	0	puits tarissable (non atteint)
3	Arghaw	0	0	0	0	2	0	1	0	Eau très impropre à la consommation puits tarissable à partir d'avril consommation de l'eau stagnante
4	Bilajemil	0	0	0	0	0	0	0	0	Absence d'infrastructure; impuberté
5	Bokédiamy	0	0	0	0	2	1	1	0	Manque de couverture en eau et puits salé
6	Boaté	0	0	0	0	1	0	0	0	puits tarissable; insuffisance des infrastructures hydrauliques
7	Boulhayé	0	0	0	0	1	1		0	puits tarissable; insuffisance des infrastructures hydrauliques

8	Cheleykha	0	0	0	2	1	0	0	0	Pas assez d'eau pour le village eau salée
9	Coumba N'Daw	1	4	0	0	5	0	0	0	Panne du groupe électrogène manque de gasoil manque d'extension du réseau
10	Digoni	0	0	0	0	1	0	0	0	
11	Diogountrou	1	6	0	1	40	0	0	0	Coupure d'eau; cherté des factures
12	Gouppou Makka	0	0	0	0	0	0	0		
13	Gouppou Mody 1	0	0	0	1	1	0	0	0	Forage en panne; puits tarissable; puisards tarissent et non potables
14	Gouppou Mody 2	0	0	0	0	0	0	0	0	manque d'eau potable
15	Guémou	0	0	0	1	72	0	plusieurs	1	les puits tarissent; pas de réseaux d'adduction et eau salée
16	Guémou 2	0	0	0	0	0	0	plusieurs	0	pas d'accès à l'eau potable

1 7	Hassi Nakhale	0	0	0	0	1	0	0	0	puits tarissable (non atteint)
1 8	Houli Hota	0	0	0	0	0	0	0	0	absence de point d'eau; insalubrité de l'eau de boisson
1 9	Khabou	1	7	0	5	130	0	0	0	Le réseau ne couvre pas toute la localité; cherté de l'abonnement et des factures
2 0	Kothié	0	0	0	0	1	1	0	0	Eloignement des puits et insuffisance des puits et tarissable
2 1	Makhadougou	0	0	0	0	1	1	0	0	
2 2	M'Ballé Gory	0	0	0	0	0	0	0	0	
2 3	M'Ballé Centre	0	0	0	0	2	1	0	0	Insuffisance des infrastructures
2 4	M'Ballé Dar Naim	0	0	0	0	0	1	0	0	absence de point d'eau
2 5	M'Ballé Diawbé	0	0	0	0	0	1	0	0	Manque d'eau potable

2 6	M'Ballé Hel Barick	0	0	0	1	1	0	0	0	puits tarissable (non atteint)
2 7	M'Ballé Mathahar	0	0	1	0	0	0	0	0	
2 8	M'Ballé Sada	0	0	0	0	1	0	0	0	puits tarissable
2 9	M'Ballé Antenne	0	0	0	0	0	0	0	0	Manque d'eau; éloignement des points d'eau
3 0	Meden Laghlal	0	0	0	0	1	0	0	0	Manque d'eau et puits tarissable
3 1	Mislim 1	0	0	1	0	3	0	0	0	Néant
3 2	Mislim 2				1	0	0	0	0	forage en panne
3 3	Nénéthiou Maure	0	0	0	0	0	1	0	0	Pas de points d'eau et utilisation de l'eau de marigot pour la boisson
3 4	Nénéthiou Peul	0	0	1	0	0	0	0	0	Puits tarissable, manque d'eau potable

3 5	Sabouciré	1	4		1	60	0	0	0	Cout de l'eau élevé; pannes récurrentes (cassures des tuyaux); manque d'approvisionnement en gasoil
3 6	Sollou	0	0	1	1	13	0	0	0	Couverture en eau potable faible
3 7	Soulkou Maure	0	0	0	0	1	0	0	0	Absence de pompe manuelle ou réseau d'adduction d'eau
3 8	Soulkou Peul	0	0	0	0	1	0	0	0	Eloignement de points d'eau
3 9	Woro Saïdou France	0	0	0	0	1	0	0	1	Eloignement de points d'eau et profondeur de la nappe
4 0	Yougui Maure	0	0	1	0	1	0	0	0	surexploitation du forage
4 1	Yougui Peul	0	0	0	0	0	0	0	0	Manque d'eau potable; Eloignement des puisards;
Total		4	21	5	14	345	8	2		

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

N°	Villages	Types de spéculation	Localisation	Matériels production	Problèmes rencontrés
1	Archane Maure	néant			Divagation Animale; Ennemis de cultures; Oiseaux granivores
2	Archane Peul	Sorgho, maïs, arachide, nièbé	Bassin d'archane Peul et Billé	houes	Manque de clôture
3	Arghaw	Taghlit, Rhayé, Maïs et Nièbé	dans le karakoro, des petits bassins versants, dans les zones sabloneuses pour les cultures d'arachides	20 Charrues	Manque de clôture manque de charrues présence de vers de terre
4	Bilajemil	mil, Maïs et Arachides	Dioubaye, marigot sud garfa	5 charrues	absence d'eau pour le Maraîchage; divagation animale; termites
5	Bokédiamy	Nièbé, Maïs, sorgho; petit mil, arachides	Niarouwalé; Sigua et Parawolé	30 Charrues	Divagation Animale; Ennemis de cultures; Oiseaux granivores
6	Boaté	sorgho, Maïs et Arachides	Louad de Boaté, Katamangué et Barrage	houes	Divagation Animale; Ennemis de cultures; Oiseaux granivores
7	Boulhayé	sorgho, Maïs et Arachides	Oueds Cheleykha et thnabé	5 charrues	Divagation Animale; Ennemis de cultures; Oiseaux granivores

8	Cheleykha	Taghlit, Rhayé, Maïs et Nièbé	Oueds Cheleykha	10 Charrues	Clôture et matériel Oiseaux granivores vers et termites
9	Coumba N'Daw	Mil, maïs, arachide, riz, haricot, gombo	Yogui, ralou, toudou, touré goufa etc.	200 Charrues	
10	Digoni	Sorgho, mil	Oueds; plaine sableneux	houes	
11	Diogountrou	Maïs, Arachides, Petit mil, Nièbé, patate	Katamangué, Sigua et Fadera	2000 Charrues	Forte présence d'ennemis de cultures; oiseaux granivore et Divagation animale
12	Gouppou Makka				
13	Gouppou Mody 1	Sorgho, maïs et petit mil	Thiangol Founnagué et Bayyo seno	houes	Clôture; eau pour le Maraîchage et matériels horticole
14	Gouppou Mody 2	Sorgho, maïs et hanini	Thiangol Gouppou	10 Charrues	Clôture, Eau pour le maraîchage
15	Guémou	Petit mil; sorgho; maïs; riz et arachide	Troulla, Diallobé, Guidingallé, Guidinkoumé, etc	120 charrues	Clôture; eau pour le Maraîchage et matériels horticole

16	Guémou 2	Niéniko, Fela, Maïs	Oueds et bassins versants	houes	manque de Charrues; termites et vers
17	Hassi Nakhale	Taghlit, Rhayé, Maïs et Nièbé	dans les oueds	houes	Manque d'eau; manque de semence; pas de matériel horticole
18	Houli Hota	Niéniko, Fela, Maïs	oueds	houes	Divagation animale; érosion et ruissellement accentués; oiseaux granivores
19	Khabou	Maïs, Arachides, Petit mil, Nièbé, patate	nénéthiou, formakha, goufré, Khamral laghé, bambaféré et Boudiaré	2000 Charrues	manque d'aménagement difficulté d'accès à l'eau d'irrigation
20	Kothié	Maïs, Sorgho et petit	Chalkha woro Diawbé et plaine du Diéri	10 charrues	perte de terres à cause de l'érosion hydrique
21	Makhadougou	Mil, Sorgho, maïs	Est du Village et Oueds sableneux		Divagation animale, oiseaux granivore, manque de pluie
22	M'Ballé Gory	Sorgho, maïs, arachide, nièbé	Marigot de M'Ballé	houes	manque de clôture et manque d'eau
23	M'Ballé Centre	Mil, maïs et Arachides	Débaye, Talibateni, raghé, mamédi diara et ghagnaté	4 Charrues	Pas d'accès à l'eau de Maraîchage; pas d'insecticides et la divagation animale

24	M'Ballé Dar Naim	Sorgho, petit mil	Bassin versant laghaire et bassin versant seydi	houes	1 - la divagation des animaux; 2- Barrage 3- oiseaux en granivores
25	M'Ballé Diawbé	Mil, Sorgho, maïs	Chalkha woro Diawbé et plaine du Diéri	10	perte de terres à cause de l'érosion hydrique
26	M'Ballé Hel M'Bareck	Sorgho, petit mil et maïs	Bassins versants et Oueds	houes	Divagation des animaux ; Forte présence des termites Les oiseaux
27	M'Ballé Mathahar	Sorgho, petit mil et maïs	Dans les bassins versants	5	Divagation des animaux ; Forte présence des termites Les oiseaux
28	M'Ballé Sada	Sorgho, petit mil et maïs	Toudou	1	Divagation des animaux et manque de terres cultivable
29	M'Ballé Antenne	Mil, Sorgho, maïs	Oueds M'Ballou	houe	Divagation
30	Meden Laghlal	Taghlit, Rhayé, Maïs et Nièbé	Katamangué	4	Manque d'eau pour le Maraîchage; clôture et présence de termites
31	Mislim 1	Taghlit, Rhayé, Maïs et Nièbé	zones sablonneuses	7	Divagation animale; termites et rongeurs et oiseaux granivores

32	Mislim 2	Taghlit, Rhayé, Maïs et Nièbé	Bassin de Karakoro	3	Divagation animale; termites et rongeurs et oiseaux granivores
33	Nénéthiou Maure	Maïs	zones sablonneuses	Houes	Divagation animale et oiseaux granivores
34	Nénéthiou Peul	Maïs	billé et diofano	Houes	
35	Sabouciré	Mil, Sorgho, maïs	Sigha, Parawolé, Goufré et Niarouwallé	200 Charrues	difficulté d'accès à l'eau de Maraîchage
36	Sollou	Sorgho, riz, arachide, maïs, Patates Douces, nièbé	Goufré, Diéry, Katamangué, Kharé et Sigha	100 Charrues	accès à l'eau d'irrigation, multiplication des mauvaises herbes et canalisation
37	Soulkou Maure	mil, Nièbé, maïs et courges	Marigot de Coumba N'Daw	8 charrues	
38	Soulkou Peul	Mil et Maïs	Oued balla	5 charrues	Manque de clôture, manque d'eau et matériels horticoles
39	Woro Saïdou France	Mil et Maïs	Chalkha et Oueds	houes	

40	Yougui Maure	Taghlit, Rhayé, Maïs et Nièbé	bassin versant	10 Charrues	Divagation animale; matériel horticole et termites
41	Yougui Peul	Mil et Maïs	Oueds et terres prêter par les soninkés de Coumba N'Daw		

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ELEVAGE

N°	Villages	Nbre ovin s	Nbre bovin s	Nbre caprin s	Zones de pâturage	Lieux d'abreuvement	Existence parc vaccination	Problèmes rencontrés
1	Archane Maure	400	500	300	Pas assez	Puisard	0	manque de pâturage, les maladies; manque de soins
2	Archane Peul	400	300	200	entre le village et Makhadougu	Marigot d'Archane Peul et puisards	Non	Manque de pâturage; surexploitation due aux transhumants;
3	Arghaw	500	500	600	l'ouest du village jusqu'à Sabouciré	Dans le Karakoro	Non	
4	Bilajemil	1000	500	1000	Est et sud du Village	Puisards et marigot	0	absence de lieu d'abreuvement des animaux; maladies animales; absence de médicaments et parc

								de vaccination
5	Bokédiamy	300	350	350	tous les coins du village	Karakoro et puisards	0	Vole de bétail; maladies animales et surpâturage
6	Boaté	500	300	400	tous les coins du village	Puisard	0	Divagation animales, multiplication des maladies
7	Boulhayé	250	100	250	tous les coins du village	Puisard	0	Vole de bétail; maladies animales et surpâturage
8	Cheleykha	400	500	200	Au nord du village	puisard		forte présence de maladies surpâturage manque d'eau
9	Coumba N'Daw	1000	1500	1000	tous les coins du village	Puits, mare s et marigots	1	vole de bétail, multiplication des maladies animales et insuffisance du pâturage
10	Digoni	2000	2000	1000	vers Touroulla	fleuve, mare s	0	
11	Diogountrou	4000	3000	4200	Est, Ouest et Nord du Village	Mare et Fleuve	1	vole de bétail, multiplication des maladies animales et Absence d'agent et de pharmacie vétérinaire
12	Gouppou Makka							
13	Gouppou Mody 1	1500	1800	1500	à l'ouest et au nord du village	puisard et marigot		Epuisement du pâturage; maladies animales
14	Gouppou Mody 2	300	350	200	Sud du village	Puisard		Manque de pâturage, maladies et manque de soins
15	Guémou	400	1000	600	tous les coins du village	Puits, mare s et marigots		Manque de pâturage, maladies et manque de soins
16	Guémou 2	600	600	200	Est et Ouest du village	puisards		maladies

1 7	Hassi Nakhale	400	400	200	sur les montagnes	puisards		
1 8	Houli Hota	200	300	150	sur les collines et plaines entre le village et Sélibaby	Oueds et puisards		pas d'accès aux soins des animaux; étroitesse du site de pâturage
1 9	Khabou	600	3000	400	Dieri, fremakha et goufré	fleuve, goudia et karakoro	1	vole de bétail, multiplication des maladies animales et manque d'infrastructures vétérinaires
2 0	Kothié	300	4000	2000	Plaines situées aux alentours du village	Karakoro et puisards	1	Etroitesse du site de pâturage et surpâturage
2 1	Makhadougou	3500	3000	2500	Entre le village et Toumbou	Oueds et puisards		surpâturage; maladies fréquentes et manque d'eau de production
2 2	M'Ballé Gory	200	400	80	Est et Nord est du village	marigot de M'Ballé et puisards	Non	Pas de point d'abreuvement et surpâturage
2 3	M'Ballé Centre	100	80	60	Est, nord et sud du village	marigot et puisard	Non	Manque de pâturage; présence des fauves et absence de soins;
2 4	M'Ballé Dar Naim	100	60	170	Rares	puisards	Non	les maladies et l'eau pour abreuvement
2 5	M'Ballé Diawbé	1700	700	300	entre Touroulla et le village	puisards (source de conflit avec les agriculteurs)	1	faiblesse du pâturage; manque de points d'eau pastoraux et éloignement de zone de vente de lait
2 6	M'Ballé Hel M'Bareck	150	80	200	Pas assez	puisards	non	maladies; alimentation de bétail et présence de fauves
2 7	M'Ballé Mathahar	200	60	150	Pas assez	puisards	non	Maladies et eau d'abreuvement mal saine

2 8	M'Ballé Sada	100	140	50	Ouest et Nord du village	Oueds et puisards	Non	Pas de parc de vaccination
2 9	M'Ballé antenne	200	190	70	vers Touroulla et vers Goudiowol	mare et puisards		manque d'eau pastorale et surpâturage
3 0	Meden Laghlal	30	70	100	Pas assez	puisards	Non	Maladies et eau d'abreuvement ; manque de pâturage
3 1	Mislim 1	300	200	150	Assez de pâturage	Karakoro et puisards	non	manque d'eau pastorale et surpâturage et vole de bétail
3 2	Mislim 2	350	120	200	rare	Karakoro et puisards	Non	maladies animales, manque de soins et manque d'eau pastorale
3 3	Nénéthiou Maure	400	200	200	Pas assez de problème	Karakoro et puisards	Non	maladies et pâturage
3 4	Nénéthiou Peul	100	300	100	Entre le village et Sabouciré	Karakoro et Oueds	Non	site de pâturage étroit et sous exploitation des produits de l'élevage
3 5	Sabouciré	1000	3000	1000	Est, Ouest et Nord du Village	Karakoro, puits et puisards	1	Pas d'accès à l'eau d'abreuvement; manque de ressources fourragères; maladies animales en abondances
3 6	Sollou	900	2200	900	Est, Ouest et Nord du Village	Mare et Fleuve	0	Vole de bétail; maladies animales et surpâturage
3 7	Soukou Maure	200	150	150	Est, Ouest et Nord du Village	Puisards et marigot	0	Détérioration des ressources fourragère; pas de parc de vaccination et maladies animales
3 8	Soukou Peul	1000	500	500	Entre le village et mamayel	puisards		étroitesse du site de pâturage et manque de points d'abreuvement

39	Woro Saïdou France	300	500	100	vers Yougui et M'Ballou	Oueds et puisards	1	points d'eau d'abreuvement, étroitesse du site de pâturage; avortement fréquente des animaux
40	Yougui Maure	170	70	130	Surpâturage	puisards		manque d'eau; manque de pâturage et maladies
41	Yougui Peul	200	500	400	Katawal	puisard et oueds	1	manque de production; pas d'accès aux soins sanitaires et surpâturage
	TOTAL	26250	33520	22260				

TABLEAU DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

N°	Villages	Nom association/coopérative	Année création	Nbre adhérents	Genre(F-G-J)	Activités développées	Ressources financières disponibles	Nbre association/coopérative par village
1	Archane Maure	Néant						
2	Archane Peul	0	0	0	0	0	0	0
3	Arghaw	Coopérative		85	F			1
4	Bilajemil	El Adala	2006	50	F	Maraîchage	20000	1
5	Bokédiamy	Khéry kaffo Djikké		200 150	F	Maraîchage		2
6	Boaté	Jedide louade Bode Djoubaye Wars Chebab		50 60 55 40 60		Maraîchage		5
7	Boulhayé							
8	Cheleykha	1		80	F			1

9	Coumba N'Daw	Djikké Kinkidé Djida kaffo	2010 1980 2011	150 180 200	F			3
10	Digoni	Feddé Kawral	2008	Plusieurs		Maraîchage		1
11	Diogountrou	Khery Lebikara AJD ADD	1998 1999 2006 2006	220 26 300 16		Agriculture et Maraîchage		4
12	Gouppou Makka							
13	Gouppou Mody 1	Diokeré Eindam F Diokeré eindam M				Commerce de bétail pour H		2
14	Gouppou Mody 2	Néant						
15	Guémou	Tediougou Samba Goumbé Camara	2008 2008	66		Maraîchage et commerce	130 000	2
16	Guémou 2	Néant						
17	Hassi Nakhale	Néant						
18	Houli Hota	N'Demma et N'Gaynaka Kawral	2000 2008	30 41		Elevage commerce de bétail	16000 500 000	2
19	Khabou	Mouna Tivaghiyé Djikké Union des coopé El Khaïr	2007	72	F	Maraîchage		5

20	Kothié	Néant						
21	Makhadougou	3 coopérative						
22	M'Ballé Gory	Néant						
23	M'Ballé Centre	Soumpou Balou	2003	58		Maraîchage	40 000	1
24	M'Ballé Dar Naim	Nejah	2008	72		Maraîchage		1
25	M'Ballé Diawbé	Diokeré Eindam F N'Gourdam Leniol	2006 2002	50 64		Commerce des denrées de 1ère nécessité et Commerce de bétail pour le 2ième	30000 0	2
26	M'Ballé Hel M'Bareck	lefouliha tevrigh zeina		20 30	F F	Maraîchage		2
27	M'Ballé Mathahar	Nejah tevrigh zeina		25 30	F F	Maraîchage		2
28	M'Ballé Sada							
29	M'Ballé Antenne	Néant						
30	Meden Laghlal	Islah Nouara Maghboul Megboul loutouf		60 54 32 40 49				5

31	Mislim 1	4 Coopérative					4
32	Mislim 2	3 coopérative		70 par coop	Maraîchage		3
33	Nénéthiou Maure	Néant					
34	Nénéthiou Peul	Néant					
35	Sabouciré	Doussité feddé	2012	140	Maraîchage et assainissement		1
36	Sollou	CDIS Merguemou	2007	400 300	Maraîchage et assainissement	500 000 150 000	2
37	Soulkou Maure	Vethe	2004	85	Maraîchage et commerce	200 000	1
38	Soulkou Peul	Kawral des Mixtes Kawral des femmes	1998 2008	30 35	Maraîchage pour le 1ier et Commerce des produits de 1ière nécessité		2
39	Woro Saïdou France	Kawral Poulagou	2008	18	Maraîchage	15 000	1
40	Yougui Maure	Nejah Islah		85 114	Maraîchage		2
41	Yougui Peul	Coopérative	2011	18	F Commerce		1

TOTAL	59
--------------	-----------

TABLEAU DYNAMIQUE ECONOMIQUE

N°	Villages	Nbre de boutiques	Nbre de marchés	Nbre de bouchers	Atelier coutures	Nbre four a pain	ateliers coiffure	Nbre restaurants	Atelier menuiserie	Nbre moulins	Autres
1	Archane Maure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	Archane Peul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Arghaw	2	0	3	0	1	0	0	0	1	0
4	Bilajemil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Bokédiamy	6	0	2	0	3	0	0	0	2	Banques de céréales, 2 transporteurs, 1 bijoutier et 1 mécanicien
6	Boaté	4	0	0	0	1	0	0	0	1	
7	Boulhayé										
8	Cheleykha	2	0	0	0	1	0	0	0	1	1 Banque de céréales

9	Coumba N'Daw	30	0	3	12	10	0	0	1	5	1 Bijoutier, 1 Foge, 1 soudeur
10	Digoni	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Diogountrou	30	0	5	5	12	2	1	0	5	7 mécaniciens, 7 transporteurs, 3 bijoutiers
12	Gouppou Makka										
13	Gouppou Mody 1	3	0	0	0	1	0	0	0	2	
14	Gouppou Mody 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Guémou	35	0	6	0	6	0	0	0	5	2 forge, 2 bijoutiers, 3 mécaniciens et 1 transport
16	Guémou 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Hassi Nakhale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Houli Hota	1	0	0	0	0	0	0	0	0	banque de Céréales
19	Khabou	69	1	19	12	11	2	0	4	8	9 transporteurs, 4 forges, 2 cordonnier et 1 bijoutier
20	Kothié	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Makhadougou	3	0	0	0	1	0	0	0	1	0

22	M'Ballé Gory	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Banques de céréales
23	M'Ballé Centre	3	0	1	1	1	0	0	0	0	
24	M'Ballé Dar Naim	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25	M'Ballé Diawbé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	banque de Céréales non fonctionnelle
26	M'Ballé Hel M'Bareck	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Banques de céréales
27	M'Ballé Mathahar	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Banques de céréales
28	M'Ballé Sada	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	M'Ballé Antenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Meden Laghlal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Banque de céréale
31	Mislim 1	2	0	1	0	2	0	0	0	1	
32	Mislim 2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	Banque de céréale
33	Nénéthiou Maure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34	Nénéthiou Peul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

35	Sabouciré	20	0	4	10	10	0	0	1	4	5 forges, 1 mecanicien; 4 transporteurs
36	Sollou	10	0	3	5	6	4	0	2	4	2 Soudeurs et 1 michelin
37	Soulkou Maure	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	Soulkou Peul	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1 Banque de céréales non fonctionnelle
39	Woro Saïdou France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	Yougui Maure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Banque de céréale
41	Yougui Peul	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		229	1	47	45	67	8	1	8	40	